

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 17 mars 2016

Délibération n° 2016 - 17/03/2016 – 9

*Approbation du compte financier 2015 au vu du rapport des commissaires aux comptes,
approbation de l'affectation des résultats et des provisions*

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 31 voix pour (unanimité) :

le compte financier 2015 au vu du rapport des commissaires aux comptes et l'affectation des résultats et des provisions.

L'affectation des résultats est décidée comme suit :

- Affectation du résultat 2015 en report à nouveau déficitaire : - 366 901,04 €

Les provisions sont arrêtées comme suit :

- Provision pour risques et charges de personnel : 887 535 €
- Provision pour dépréciation des parts détenues dans la SATT GRAND EST : 350 000 €
- Provision pour dépréciation des créances douteuses : 606 000 €.

Dijon, le 18 mars 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



UNIVERSITE DE BOURGOGNE

COMPTES ANNUELS 2015

SOMMAIRE

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

I) FAITS CARACTERISTIQUES, COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

I-1) RAPPELS ET FAITS CARACTERISTIQUES

I-2) COMPARABILITE DES COMPTES

I-3) CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE

I-4) PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES AUX DIVERS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

I-5) ELEMENTS RELATIFS AU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

II) NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

II-1) ACTIF IMMOBILISE

II-2) AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS

II-3) TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

II-4) STOCKS

II-5) CREANCES ET DETTES

II-6) TRESORERIE

II-7) CAPITAUX PROPRES

II-8) PROVISIONS

II-9) COMPTES DE REGULARISATION

III) NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

III-1) PRODUITS D'EXPLOITATION

III-2) CHARGES D'EXPLOITATION

III-3) CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

III-4) CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

IV) AUTRES INFORMATIONS

IV-1) ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

IV-2) EFFECTIFS

IV-3) ENGAGEMENTS HORS BILAN



BILAN au 31 décembre 2015

ACTIF	Brut	Amortissements et provisions	Net au 31/12/2015	01/01/2015	31/12/2014
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions et droits similaires	2 353 432,54	1 882 813,76	470 618,78	570 706,68	570 706,68
Droit au bail					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours	91 932,96		91 932,96	29 232,96	29 232,96
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains, agencements et aménagements de terrains	38 667 080,24	124 274,99	38 542 805,25	33 900 521,07	33 900 521,07
Constructions et constructions sur sol d'autrui	194 598 934,61	30 677 026,02	163 921 908,59	143 041 835,30	143 041 835,30
Installations techniques, matériel et outillage	103 486 001,43	76 389 042,22	27 096 959,21	29 181 616,56	29 181 616,56
Collectons	191 871,33	26 946,32	164 925,01	178 413,53	178 413,53
Autres immobilisations corporelles	33 227 222,25	26 200 769,06	7 026 453,19	6 169 001,68	6 169 001,68
Immobilisations corporelles en cours	4 213 359,21		4 213 359,21	6 348 170,61	6 348 170,61
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations	350 000,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	17 542,90		17 542,90	17 542,90	17 542,90
Prêts	1 538,88		1 538,88	1 413,40	1 413,40
Autres immobilisations financières	3 110,90		3 110,90	3 110,90	3 110,90
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	377 202 027,25	135 650 872,37	241 551 154,88	219 441 565,59	219 441 565,59
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS ET EN COURS					
Stocks et en cours	79 303,64		79 303,64	88 457,93	88 457,93
AVANCES ET ACOMPTES					
Avances et acomptes versés sur commandes	537 304,30		537 304,30	476 359,94	476 359,94
CREANCES D'EXPLOITATION					
Créances clients et comptes rattachés	7 499 356,62	606 000,00	6 893 356,62	7 046 199,57	7 046 199,57
Autres créances d'exploitation	15 603 538,13		15 603 538,13	20 120 664,74	19 807 592,74
Fournisseurs débiteurs	175 069,45		175 069,45	51 359,14	51 359,14
CREANCES DIVERSES					
TVA	199 864,75		199 864,75	2 655,36	2 655,36
Autres créances diverses	1 450 300,93		1 450 300,93	7 721 623,15	7 721 623,15
TRESORERIE					
Valeurs mobilières de placement	15,76		15,76	15,76	15,76
Disponibilités	29 516 470,24		29 516 470,24	31 863 325,56	31 863 325,56
TOTAL ACTIF CIRCULANT	55 061 223,82	606 000,00	54 455 223,82	67 370 661,15	67 057 589,15
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	850 729,24		850 729,24	762 214,60	762 214,60
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Différences de conversion sur opérations en devises					
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	850 729,24	0,00	850 729,24	762 214,60	762 214,60
TOTAL GENERAL	430 207 941,70	136 256 872,37	296 857 107,94	287 574 441,34	287 261 369,34



BILAN au 31 décembre 2015

PASSIF	Net au 31/12/2015	01/01/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAL ET RESERVES			
Contrepartie des biens mis à disposition par l'Etat	137 301 498,01	143 139 099,43	143 139 099,43
Financements actifs Etat rattachés	2 719 248,45	3 032 135,03	3 032 135,03
Financements actifs Etat non rattachés	643 898,02	708 071,94	708 071,94
Fonds propres	14 155 256,00	14 205 256,00	14 205 256,00
Dons et Legs	17 698,59	17 698,59	17 698,59
Réserves	36 592 731,68	34 653 914,13	34 653 914,13
Report à nouveau	7 231 666,73	7 231 666,73	6 952 982,39
Résultat de l'exercice	-366 901,04	1 938 817,55	1 938 817,55
Subventions d'investissement/fi actifs autres que Etat non rattachés	3 287 947,90	10 534 654,43	10 582 765,59
Financement actifs autres que Etat rattachés	48 738 378,93	42 960 730,19	42 940 651,44
TOTAL CAPITAUX PROPRES	250 321 423,27	258 422 044,02	258 170 892,09
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour charges	887 535,00	690 817,00	690 817,00
Provisions pour risques			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	887 535,00	690 817,00	690 817,00
DETTES			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts auprès des établissements de crédit	146,95	200,00	200,00
Emprunts divers	20 828 611,99	22 026,61	22 026,61
AVANCES ET ACOMPTES			
Avances et acomptes reçus sur commandes	4 497 103,89	2 350 102,17	2 350 102,17
DETTES D'EXPLOITATION			
Fournisseurs et comptes rattachés	4 735 983,08	4 093 353,79	4 520 433,72
Dettes fiscales et sociales	6 990 813,21	7 360 938,02	6 871 938,02
Autres dettes d'exploitation	316 352,64	206 726,45	206 726,45
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 953 545,92	1 376 142,00	1 376 142,00
Autres dettes diverses	1 534 670,06	6 522 764,86	6 522 764,86
TOTAL DETTES	40 857 227,74	21 932 253,90	21 870 333,83
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance	4 790 921,93	6 529 326,42	6 529 326,42
Différences de conversion sur opérations en devises			
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	4 790 921,93	6 529 326,42	6 529 326,42
TOTAL GENERAL	296 857 107,94	287 574 441,34	287 261 369,34



**COMPTE DE RESULTAT
2015**

CHARGES	Exercice 2015	Exercice 2014
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises	5 576,80	-16 643,87
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DE TIERS		
Achats stockés matières premières	155 999,05	157 156,75
Achats stockés autres approvisionnements		
Variation de stock d'approvisionnement	3 577,49	-446,45
Achats de sous-traitance		
Achats non-stockés de matières et fournitures	10 431 533,97	10 679 430,21
Services extérieurs- Sous-traitance générale	180 668,64	14 401,44
Services extérieurs- Loyers et crédit-bail	389 103,11	402 784,04
Autres services extérieurs	15 174 575,87	15 468 494,82
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
Sur rémunérations	2 332 047,91	2 169 370,84
Autres impôts, taxes et versements assimilés	63 176,06	62 820,38
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et traitements	106 936 941,52	105 995 015,97
Charges sociales	75 345 204,50	74 441 253,17
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Amortissements des immobilisations	15 466 720,46	14 614 688,99
Provisions sur immobilisations		
Provisions sur actif circulant		
Provisions pour risques et charges	887 535,00	690 817,00
AUTRES CHARGES		
Autres charges de gestion courante	5 887 685,50	5 235 445,69
TOTAL	233 260 345,88	229 914 588,98
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	587 719,38	
Différence négative de change	2 103,52	9 454,74
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	525 788,84	410 264,54
Sur opérations en capital : valeurs comptables éléments d'actif		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
IMPOT SUR LES BENEFICES		
TOTAL	1 115 611,74	419 719,28
Solde créditeur = bénéfice		1 938 817,55
TOTAL GENERAL	234 375 957,62	232 273 125,81



**COMPTE DE RESULTAT
2015**

PRODUITS	Exercice 2015	Exercice 2014
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	-659,59	43 678,09
Production vendue : ventes	112 807,01	29 028,08
Production vendue : travaux		
Production vendue : prestations de services, études et activités	12 762 630,35	12 728 693,74
Produits des activités annexes	2 472 076,11	2 319 981,87
Production stockée : en cours de production de biens		
Production stockée : en cours de production de services		
Production stockée : produits		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	204 569 401,03	204 367 741,97
Reprise sur amortissements et provisions	934 817,00	578 689,00
Transfert de charges d'exploitation		
Autres produits	368 895,37	151 265,66
QUOTE-PART DES FINANCEMENTS RATTACHES AUX ACTIFS		
Quote-part des financements rattachés aux actifs	11 416 396,12	10 937 182,53
TOTAL	232 636 363,40	231 156 260,94
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances sur actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 748,45	10 025,30
Reprises sur provisions et transferts de charges financières		
Différences positives de change	1 869,75	459,86
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 349 891,28	1 088 472,82
Sur opérations en capital / produit des cessions d'actifs	19 183,70	17 906,89
Sur opérations en capital : virement quote-part des subventions		
Sur autres opérations en capital		
TOTAL	1 372 693,18	1 116 864,87
Solde débiteur = perte	366 901,04	
TOTAL GENERAL	234 375 957,62	232 273 125,81

Annexe

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2015
(Instruction n°09-018-M93 du 1^{er} septembre 2009)

I - Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation

I-1) Rappels et faits caractéristiques

a) 2015, sixième exercice de certification des comptes

Par arrêté du 31 décembre 2009, l'Université de BOURGOGNE a été désignée au bénéfice des Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines à compter du 1^{er} janvier 2010. L'Université est donc depuis cette date soumise au décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des EPSCP bénéficiant des RCE.

Les comptes 2014 ont été certifiés avec une réserve en raison de l'absence de réalisation d'un inventaire physique récent des immobilisations corporelles hors patrimoine immobilier, permettant de valider la réalité et l'exhaustivité des valeurs nettes inscrites en comptabilité.

Sur ce point, l'université de Bourgogne a fait réaliser un inventaire physique des biens mobiliers par un prestataire extérieur chargé également d'effectuer le rapprochement avec les immobilisations comptabilisées au bilan, et de la mise en place de procédures de suivi, de mise à jour et de sortie des biens. Ce point est détaillé infra.

b) Faits caractéristiques

L'année 2015 a été marquée par les évolutions suivantes :

- Sur le plan institutionnel, la constitution officielle d'une COMmunauté d'Universités et d'Etablissements « Université Bourgogne Franche-Comté » (COMUE UBFC) le 1^{er} avril 2015, et la sélection du projet I-SITE BFC porté par la COMUE.
- Sur le processus de clôture, le raccourcissement des délais de clôture de la fin mars à la fin février de l'exercice suivant, tel que requis par l'article 212 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Public (GBCP).

- Sur le plan patrimonial :

- La livraison de 4 ouvrages dans le cadre du Partenariat Public-Privé signé le 18 juillet 2013, impactant significativement plusieurs postes du bilan. Ce point est détaillé infra.
- La mise en service de plusieurs immobilisations patrimoniales majeures : Datacenter, aménagement de l'Esplanade Erasme, bâtiment Médecine B2, et dans une moindre mesure l'extension de la P'tite fac et la rénovation de la façade du patio Droit-Lettre.
- Le transfert de la valeur des travaux réalisés sur le bâtiment Epicure – Agrosup pour lesquels l'université de Bourgogne restait maître d'ouvrage malgré le changement d'affectation de ce bâtiment approuvé par délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne du 18 décembre 2013 et prononcé par l'avenant n°021-2011-0053-01 du 19 juin à la convention d'utilisation 01-2011-53.

Ce transfert a donné lieu à la comptabilisation de la sortie des travaux à hauteur de 3 168K€ et des financements externes correspondant à hauteur de 3 163K€. La part restant à charge de l'université de Bourgogne, soit 5K€ a été comptabilisé en charge exceptionnelle. Le détail des sorties comptabilisées est le suivant :

Comptes	Débit	Crédit
Dotations en fonds propres	700 000,00	
Financements externes non rattachés - Région	890 720,00	
Financements externes non rattachés – Union Européenne	1 572 590,69	
Charges exceptionnelles	4 588,69	
Travaux en cours		3 167 899,38
Total		

- La mise en œuvre d'un inventaire physique des actifs hors patrimoine immobilier et leur rapprochement avec les immobilisations inscrites au bilan. Cette tâche a été confiée à la société RANE à la suite d'un appel public à candidature effectuée au cours du second trimestre 2015. Les travaux d'inventaire ont fait l'objet par ailleurs d'un suivi par un groupe de travail interne à l'université de Bourgogne, et ont fortement mobilisé les personnels de l'université dans l'accompagnement du prestataire.

Le lancement de la mission a été effectué dans le cadre d'une réunion de cadrage général le 15 juillet 2015.

L'université de Bourgogne a fait le choix de nommer un ou plusieurs référents par unité budgétaire chargés d'accompagner les inventoristes. Ces derniers ont ensuite procédé, à compter du mois de septembre jusqu'à décembre 2015, au relevé des biens dans les locaux de l'ensemble des sites de l'université.

Les travaux de rapprochements comptables ont été effectués par le prestataire aux cours des mois de novembre et décembre 2015 à partir des éléments d'actifs comptabilisés extraits en date du 18 juin 2015. Ces rapprochements se sont appuyés sur l'ensemble des éléments disponibles dans la base comptable, par ordre de pertinence : unité budgétaire d'acquisition des biens, catégorie comptable, dénomination générale, marque, modèle.

Les rapprochements ont abouti aux résultats suivants (valeurs en K€) :

Traitement	Nombre de lignes	Valeur d'acquisition	Valeur Nette	% Sur total
01-Immobilisations principales éclaté	473	3 854	889	2,45%
02-Biens rapprochés par éclatement	6982	0	0	0,00%
03-Immobilisations regroupées	22	616	146	0,39%
04-Biens rapprochés individuellement	11957	117 697	26 301	74,82%
05-Ecarts persistants	47	323	109	0,21%
06-Biens inventoriés non rapprochés	9644	0	0	0,00%
07-Biens inventoriés par comptage	2889	0	0	0,00%
08-Biens comptables non immatriculés	1684	13 017	3 433	8,27%
09-Propositions de sorties	10698	21 795	0	13,86%
Total général	44396	157 301	30 878	100,00%

Les immobilisations principales éclatées correspondent aux lignes comptables contenant des quantités supérieures à 1 rapprochées avec des biens physiques individuels.

Les immobilisations regroupées correspondent à des dépenses complémentaires rattachées à un bien principal inventorié et rapproché.

Les écarts persistants correspondent aux lignes comptables qui n'ont pu être rapprochées d'un bien physique. Dans ce sous-ensemble, les immobilisations dont la valeur nette comptable apparaît nulle au 31 décembre 2015 ont fait l'objet d'une sortie comptable. Subsistent, à l'inverse, les immobilisations dont la valeur nette comptable reste supérieure à 0 à la clôture de l'exercice, pour 109K€. Ces biens feront l'objet d'une analyse approfondie sur l'exercice 2016 et d'une sortie comptable pour les biens totalement amortis au 31 décembre 2016.

Les biens comptables immatriculés non rapprochés correspondent aux biens inventoriés non rapprochés d'une ligne comptable. Une analyse approfondie relève que ces biens correspondent principalement :

- à des biens d'une valeur inférieure au seuil de 800€ HT tel qu'appliqué à la comptabilisation des immobilisations (unités centrales, petits matériels).
- à des biens intégrés à une immobilisation globale (dans le cas d'installations scientifiques ou technologiques complexes par exemple)
- à des éléments de mobiliers intégrés au coût d'acquisition des constructions ou de réhabilitation des bâtiments
- à des biens dont la propriété par l'université de Bourgogne ne peut être assurée, compte tenu des nombreuses entités juridiques majeures présentes dans les locaux universitaires sur les différents campus (CNRS, INSERM, Agrosup, SATT,...).

En conséquence, ces biens n'ont pas fait l'objet d'une évaluation visant à les intégrer à l'actif comptable.

Les biens comptables non immatriculés correspondent à des biens non physiquement appréhendables (immobilisations incorporelles, agencements des constructions) et/ou difficilement étiquetables en raison de leur caractéristiques particulières (biens situés en hauteur, matériels de transport). Une analyse a été menée sur la base des factures des immobilisations les plus significatives en VNC, ou à partir de listes (fichier des véhicules assurés), afin de confirmer leur existence.

Les propositions de sorties concernent des lignes comptables relatives à des immobilisations non rapprochés dont la valeur nette comptable s'avère nulle. Ces propositions ont été déterminées suivants des critères tels que l'ancienneté du bien rapportée à sa catégorie comptable, sa nature ou encore sa valeur brute.

Ces propositions ont conduit l'université de Bourgogne à comptabiliser la sortie de 10700 lignes d'actifs d'une valeur brute de 21 795K€ (soit 13,86% de la valeur brute des actifs audités), représentant une VNC nulle.

Par ailleurs, le prestataire s'est engagé à livrer au cours du 1^{er} trimestre 2016 un logiciel assurant le suivi pérenne de cet inventaire physique, en permettant de retracer les entrées et sorties physiques des biens immobilisés, en lien avec le système d'information comptable. Le groupe de travail formé sur ce sujet doit formaliser les procédures d'entrées et sorties des biens applicables à l'université.

I-2) Comparabilité des comptes

Les régularisations comptables (via le report à nouveau) permettent de mettre en conformité le bilan de l'établissement avec les règles comptables. Les éléments qui figurent dans cette rubrique sont de plusieurs natures et sont synthétisés dans le tableau suivant :

SYNTHESE DES AJUSTEMENTS AU BILAN D'OUVERTURE 2015 EN MILLERS D'EUROS						
	31/12/2014	Annulation de charges à payer non justifiées antérieures à 2014	Regularisation charge à payer rémunération 2014 sur rappels de paie	Modification du traitement comptable du Preciput ANR	Régularisations reprises de financements affectés par erreur	Bilan d'ouverture 01/01/2015
Actif immobilisé						
Immo incorporelles	3 781					3 781
Terrains	33 904					33 904
Constructions	165 850					165 850
Travaux en cours	6 348					6 348
autres immobilisations corporelles	151 166					151 166
Immobilisations financières	372					372
Total valeurs brutes	361 421	0	0	0	0	361 421
Amortissements	141 979					141 979
VNC	219 442	0	0	0	0	219 442
Total actif immobilisé	219 442	0	0	0	0	219 442
Stocks	88					88
Avances et acomptes sur commande	476					476
Dépréciation des stocks						0
Créances clients	7 896					7 896
Autres créances	27 583			313		27 896
Dépréciation des créances	-850					-850
Disponibilités	31 863					31 863
Total actif circulant	67 058	0	0	313	0	67 371
Charges constatées d'avance	762					762
TOTAL ACTIF	287 261	0	0	313	0	287 574
Contrepartie des biens mis à dispo Etat	143 139					143 139
Financements Etat rattachés	3 032					3 032
Financements Etat non rattachés	708					708
Fonds propres	14 205					14 205
Dons et legs en capital	18					18
Réserves	34 654					34 654
Report à nouveau	6 953	427	-489	361	-20	7 232
Résultat de l'exercice	1 939					1 939
Financements autres que Etat non rattachés	10 582			-48		10 535
Financements autres que Etat rattachés actifs	42 941				20	42 961
Total capitaux propres	258 171	427	-489	313	0	258 422
Provisions pour risques et charges	691					691
Total provisions	691	0	0	0	0	691
Emprunts et dettes assimilées	22					22
Acomptes et avances sur commandes	2 350					2 350
Dettes sur immobilisations	1 376					1 376
Dettes fournisseurs	4 520	-427				4 093
Dettes fiscales et sociales	6 872		489			7 361
Autres dettes	6 729					6 729
Total dettes	21 870	-427	489	0	0	21 932
Produits constatés d'avance	6 529					6 529
TOTAL PASSIF	287 261	0	0	313	0	287 574

Les corrections d'erreurs ont pour objet :

- La régularisation de charges à payer sur des commandes d'achat antérieures à l'exercice 2014 et non dénouées en 2015, à hauteur de 427K€.
- La régularisation d'une charge à payer à hauteur de 489K€, dont la comptabilisation a été omise à la clôture 2014, relative aux rappels de salaires effectués au titre de ce même exercice constatés dans les fichiers de paie de 2015. Ces rappels proviennent essentiellement des changements d'indices des personnels notifiés avec un décalage lié à leur délai de traitement par le Ministère de tutelle, et ne peuvent être évalués précisément à la clôture. La correction de bilan d'ouverture effectuée au titre de la charge 2014 vient compenser la charge à payer 2015 complémentaire, comptabilisée à hauteur de 451K€, suivant une estimation statistique.
- La régularisation des subventions attribuées par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) au titre du Préciput, suite au changement de traitement comptable des subventions induit par l'instruction budgétaire et comptable du 20 novembre 2013. La correction d'erreur concerne pour 313K€ le Préciput 2014 non titré, et pour 48K€ un ajustement du Préciput 2011 constaté en 2015 suite au bilan des dépenses.
- La régularisation pour 20K€ de la part des reprises du financement par le CHU du bâtiment Médecine B3 affecté en 2014 et ayant fait l'objet sur l'exercice 2015 d'une réduction de recette de 600K€.

I-3) Changement de méthode comptable

▪ Comptabilisation des ressources affectées

L'instruction de la Direction Générale des Finances Publiques du 16 octobre 2015 a abrogé le dispositif de comptabilisation des ressources affectées, mis en place par l'instruction du 18 mai 1993 et permettant d'affecter certaines recettes à la réalisation de certaines dépenses.

Du fait de la disparition à compter du 1^{er} janvier 2016 de ce dispositif, les opérations comptabilisées en ressources affectées devaient être retraitées en opération pour compte de tiers si l'organisme ne dispose pas de marge de manœuvre quant à l'utilisation des fonds (opération menée par l'organisme public pour compte de tiers- Etat ou autre collectivité publique ou privée) ou en opération pour comptes propres (ou recettes fléchées) si l'organisme dispose d'une marge de manœuvre quant à l'utilisation des fonds (opération menée par l'organisme public pour son propre compte).

Le principe de comptabilisation des conventions Ressources Affectées était le suivant :

- Le solde débiteur du compte 4684 « PAR sur conventions RA » représente les encaissements restant à recevoir pour ces conventions
- Le solde créditeur du compte 4682 « CAP sur conventions RA » représente les dépenses restant à engager pour ces conventions

Au 31/12/2014, le compte 4682 « charges à payer au titre des ressources affectées » s'élevait à 6 300 K€ et le compte 4684 « produits à recevoir au titre des ressources affectées » s'élevait à 7 697 K€.

L'instruction précise que les comptes 4682 et 4684 doivent être soldés fin 2015 et que les ex-conventions RA doivent être retraitées soit en opérations pour compte propre, soit en opérations pour compte de tiers.

Il est rappelé que l'université suivait en ressources affectées les subventions versées par l'Union Européenne, le Fonds Unique Interministériel et l'Agence Nationale de la Recherche.

En application de l'instruction du 16 octobre 2015, l'Université de Bourgogne a procédé au retraitement des 90 conventions comptabilisées en ressources affectées.

OPERATIONS DE RETRAITEMENTS		Solde à reprendre	Opérations 2015		Impact au 31/12/15	
En K€	Nombre	Montants à retraiter	Titres émis	Encaissements	DEBIT	CREDIT
					Cpte 4417	Cpte 4419
OPERATIONS POUR COMPTE PROPRE	86					
Conventions en excédent de trésorerie	43	2 686	-2 062	63		687
Conventions en attente de trésorerie	43	2 497	630	-100	3 027	
					Cpte 4671	Cpte 4672
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	4					
Fonds restant à recevoir du financeur		1 407			1 407	
Fonds restant à reverser au financeur		1 514				1 514

- Traitement comptables des subventions

L'instruction budgétaire et comptable du 20 novembre 2013 relative aux modalités de comptabilisation des subventions reçues, a pour effet de ne pas inscrire dans le fonds de roulement la part des financements externes d'actifs conditionnés à l'acquisition d'actifs. D'application obligatoire sur les subventions notifiées à compter du 1^{er} janvier 2014, l'instruction offre la possibilité d'une application rétroactive sur les subventions antérieures. L'université de Bourgogne n'avait pas fait ce dernier choix à la clôture de l'exercice 2014.

Par conséquent, il subsistait dans le fonds de roulement à la clôture des comptes 2014 une part non retraitée de subventions gagées et ayant pour effet une majoration temporaire du fonds de roulement réel. Cette part était estimée à 2 666K€ pour le financement de programmes immobiliers et 640K€ pour les programmes de recherche. A la clôture de l'exercice 2015, cette part apparaît comme significativement atténuée par les acquisitions d'immobilisations réalisées sur l'exercice au titre de ces subventions. Ainsi la part non consommée relative aux programmes immobiliers est totalement neutralisée. La part non consommée relative aux programmes de recherche est estimée à 102 K€.

A noter que les dotations en fonds propres, non soumises à condition de justification, continuent d'impacter, pour leur part non consommée, le fonds de roulement. Au 1er janvier 2015, cette part est estimée à 3 615 K€, et à 1 303 K€ au 31 décembre 2015. Cette diminution significative de 2 258K€ est notamment attribuable aux dernières dépenses effectuées sur l'exercice au titre des dotations en fonds propres allouées dans le cadre du CPER 2007/2013.

1-4) Principes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat

Les comptes de l'Université, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), doivent être établis :

- selon les principes édictés par l'Instruction codificatrice M9-3 de la Direction Générale des Finances Publiques sur la réglementation budgétaire, financière et comptable des EPSCP,
- selon l'instruction M9 du 23 janvier 2006 relative aux passifs, actifs, amortissements et dépréciations des actifs,
- selon les instructions de la DGFIP applicables aux EPSCP,
- en conformité avec le Règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général abrogeant le règlement CRC 99-03, à compter du 16 octobre 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

a) **Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations appartenant à l'Université sont évaluées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- prix d'achat ;
- frais accessoires : dépenses directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien et charges indirectes, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

L'amortissement est calculé à compter de la date de mise en service, au prorata du nombre de jours d'utilisation de la première année (base 365 jours).

Le patrimoine immobilier de l'Université est inscrit au bilan sur la base des évaluations faites en 2011 hors Dijon et 2012 pour les sites Dijonnais. La valeur des terrains a été séparée de celles des bâtiments, au terme de ces évaluations. Les bâtiments acquis depuis ces évaluations sont valorisés à leur coût de construction.

En 2011, le patrimoine immobilier a été décomposé en 4 groupes. Ceci permet depuis lors un amortissement des bâtiments par groupes de structure.

Conformément à l'instruction budgétaire BOFIP-GCP-13-0004 du 31/01/2013, l'amortissement de l'ensemble du patrimoine immobilier auquel est rattaché un ou des financements bénéficie en 2013 de la reprise des quotes-parts au compte de résultat à due concurrence. Auparavant, le patrimoine immobilier financé par l'Etat bénéficiait, depuis 2010 conformément à l'instruction M9-3, de la méthode de neutralisation de l'amortissement (qui consistait en la comptabilisation d'un produit exceptionnel équivalent à la charge d'amortissement comptabilisée).

Les taux d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations sont fixés par le Conseil d'Administration, dans les limites indiquées par l'instruction M9-3.

La dotation aux amortissements au titre de 2015 s'élève à 15 467 K€ dont 7 869 K€ au seul titre de l'amortissement des bâtiments.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES DUREES D' AMORTISSEMENT (CA DE DECEMBRE 2010 MIS A JOUR AU CA DU 25 MARS 2015)
 ET PRESENTATION SYNTHETIQUE DES GROUPES DE DECOMPOSITION DU PATRIMOINE IMMOBILIER (CA DE DECEMBRE 2011),
 HORS BIENS CONCERNES PAR LE PARTENARIAT PUBLIC PRIVE (CF TABLEAU PAGE 19)

N° DE COMPTE	LIBELLE	à compter du 01/01/2010	
		Durée d'amortissement nombre d'années	taux d'amortissement %
20531000	Logiciels acquis ou sous-traités	3	33,33%
20580000	Autres concessions et droits similaires, brevets, licences,	3	33,33%
21256/21257/21258	Agencements, aménagements de terrains bâtis (*)	20	5,00%
21316/21317/21318	Constructions bâtiments	50	2,00%
21356/21357/21358	Installations générales, agencement aménagement des constructions	10	10,00%
21516/21517/21518	Installations techniques complexes	10	10,00%
21536/21537/21538	Matériel scientifique	10	10,00%
21546/21547/21548	Matériel d'enseignement	8	12,50%
21556/21557/21558	Matériel	10	10,00%
21576/21577/21578	Agencements & aménagements du matériel	10	10,00%
21616/21617/21618	Collections	5	20,00%
21826/21827/21828	Matériel de transport	8	12,50%
21836/21837/21838	Matériel de bureau	5	20,00%
21846/21847/21848	Mobilier	10	10,00%
21876/21877/21878	Matériel Informatique hors PC portable	5	20,00%
	Matériel Informatique PC portable	3	33,33%
21886/21887/21888	Matériels divers	5	20,00%

(*) mise à jour du CA du 25 mars 2015

Composants	Part des composants dans l'établissement (%)	Durée de vie (années)
Groupe 4		
1. VRD, aménagements extérieurs : éclairage, parking, aménagements divers ...	37	50
2. Gros œuvre structure		
3. Charpente: toitures plates, charpente, tuiles et assimilées ...		
Groupe 3		
4. Revêtements extérieurs, peau extérieure : (crépis, bardage, isolation)	30	25
5. Menuiseries extérieures : fenêtres, volets, stores extérieurs, portes de garages, portes...		
6. Serrurerie, barrières automatiques		
7. Menuiserie intérieure,		
8. Cloisons		
9. Revêtements de sols		
Groupe 2		
10. Etanchéité	29	15
11. Faux plafonds		
12. Plomberie, sanitaires,		
13. Chauffage		
14. Electricité, câblages divers (numérique, téléphonique, alarme),		
15. Ascenseurs pour personnes, matériel électrique, numérique et de sécurité		
Groupe 1		
1. Peintures intérieures	4	8
2. Equipements mobiliers : 1 ^{ers} équipements, paillasses, matériels scientifiques initiaux...		

DUREES D'AMORTISSEMENT DEROGATOIRES APPLIQUEES AU IMMOBILISATIONS
DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE (CA DU 17 MARS 2016)

Groupe de composants	Durée d'amortissement (années)
Groupe 4 (VRD, gros œuvre,...)	50
Groupe 3 (Menuiseries, revêtements,...)	50
Groupe 2 (Étanchéité, plomberie, électricité,...)	30
Groupe 1 (Peinture, 1 ^{er} équipements,...)	32

b) Immobilisations financières :

Ce poste comprend essentiellement, et pour 350K€, les titres que l'Université de Bourgogne détient dans la SATT Grand-Est (ex UB filiale) à hauteur de 25,06% du capital. En 2011, l'Université avait déprécié intégralement ces titres, ceux-ci devant être apportés sans contrepartie financière à une structure de coopération entre l'Université de Bourgogne et l'Université de Franche-Comté.

Le 18 novembre 2013, l'UB filiale est devenu la SATT Grand-Est suite à une augmentation de capital de l'UB Filiale. Malgré les valeurs de référence retenues lors de cette augmentation de capital, la dépréciation comptabilisée les années précédentes sur les titres détenus par l'UB (350 K€) a été maintenue. Cette position se justifie au vu des perspectives de résultats futurs de la SATT.

c) Stocks :

Les stocks sont évalués par inventaire intermittent selon les principes suivants :

- stock d'alimentation, de combustibles des ESPE et des objets marqués de l'UB = valeur d'acquisition de ces biens et fournitures
- stock vins de Marsannay = prix de vente décoté de 20%, représentatif du coût de revient

Des provisions pour dépréciation des stocks sont constituées si la valeur d'inventaire du stock est inférieure à sa valeur vénale, ou si les perspectives de vente ne sont pas avérées.

d) Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les règles de provisionnement des créances clients sont appliquées conformément à la nouvelle méthodologie mise en place lors de la clôture des comptes 2014 et rappelée par la note de l'Agent Comptable en date du 17 mars 2016.

La provision pour dépréciation des créances a été calculée comme suit :

- Les créances de l'année ne font pas l'objet de provision.
- Les créances de l'année précédente sont provisionnées à hauteur de 50%, et toutes celles des années antérieures font l'objet d'un provisionnement à 100% en raison de l'augmentation du risque de non recouvrement lié à l'ancienneté de la créance.
- Les créances remises à l'huissier, les créances concernées par une procédure judiciaire, les chèques impayés sont provisionnés à 100% .

Les modalités relatives à la détermination des créances devant faire l'objet d'une provision et le taux de provisionnement sont retranscrits dans le tableau ci-dessous.

NATURE DES CREANCES	TAUX DE PROVISIONNEMENT
Créances inférieures à 1 an	0%
Créances antériorité de 1 à 2 ans	50%
Créances antériorité supérieure à 2 ans	100%
Créances à l'huissier	100%
Procédures judiciaires	100%
Chèques impayés	100%
Créances en procédure de recouvrement à l'étranger	100%
Créances en procédure de " saisie de créance simplifiée "* <i>*Nouvelle procédure de recouvrement mise en place par l'article 123 de la LFR du 29 décembre 2015</i>	100%

NATURE DES CREANCES	CREANCES	TAUX DE PROVISION	MONTANT PROVISIONNE	NATURE DES CREANCES	CREANCES	TAUX DE PROVISION	MONTANT PROVISIONNE
Créances privées				RAFP			
< 1 an	3 217 939,59	0%	0,00	2005	1 378 ,85	100%	1 378 ,85
De 1 an à 2 ans	165 577,31	50%	82 788 ,66	2006	2 968,40	100%	2 968,40
De 2 à 3 ans	125 316,83	100%	125 316,83	2007	4 493,02	100%	4 493,02
De + 3 ans	104 247,59	100%	104 247,59	2008	1 142,14	100%	1 142,14
total	3 613 081,32		312 353,08	2009	1 523,37	100%	1 523,37
Chèques impayés	2 072 ,35	100%	2 072 ,35	2010	821,47	100%	821,47
total	2 072 ,35		2 072 ,35	total	12 327,25		12 327,25
Clients douteux				Clients publics	33 960,00		33 960,00
Huissier	102 664,72	100%	102 664,72	total	33 960,00		33 960,00
Procédures judiciaires	142 720,87	100%	142 720,87				
total	245 385 ,59		245 385 ,59				
TOTAL CREANCES CLIENTS			3 906 826.51	TOTAL DEPRECIATION			606 098,27

e) **Valeurs mobilières de placement :**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est le cas échéant constatée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur vénale.

f) **Provisions pour risques et charges :**

Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine, mais que des événements survenus ou en cours rendent probables. Elles sont évaluées à l'arrêté des comptes par le conseil d'administration, sur proposition de l'ordonnateur.

Les provisions n'ont qu'un caractère provisoire et ne peuvent être valablement constituées que lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain, mais probable et que cette probabilité est née au cours de l'exercice.

Depuis l'exercice 2013, seuls les droits sur compte épargne-temps sont maintenus en provision, tandis que conformément à la réglementation, les droits à congés, déterminés individuellement, sont comptabilisés dans les charges à payer.

g) Rattachement des charges et produits à l'exercice :

Considérant que :

- les prestations de formation continue sont comptabilisées sur l'exercice d'encaissement, soit au moment de la signature du contrat pour la part payée par le stagiaire, soit en fin de formation pour la part financée par l'employeur ou l'organisme de formation ;
- les prestations de recherche de nature commerciale sont comptabilisées sur la base des échéanciers des conventions, ces derniers reflètent généralement l'avancement scientifique ;
- les heures supplémentaires réalisées par les personnels titulaires sont comptabilisées sur l'exercice de décaissement ;

L'Université procède en fin d'exercice à des régularisations afin de se conformer au principe des droits constatés, principalement en matière:

- de comptabilisation des conventions de recherche,
- de comptabilisation du suivi des recettes de formation continue.

Heures complémentaires

Les heures complémentaires regroupent les heures d'enseignement réalisées par les enseignants-chercheurs au-delà de leur obligation de service et les vacances effectuées par les intervenants extérieurs.

Les charges à payer relatives aux enseignants-chercheurs sont déterminées en fonction des heures réalisées lors de la précédente année universitaire, le volume d'enseignements restant relativement stable d'une année sur l'autre.

Pour les vacataires, les charges à payer sont déterminées en fonction des heures d'enseignement déjà réalisées à la clôture de l'exercice et non encore payées.

Primes à versements périodiques

Les charges à payer relatives à ces primes sont déterminées en fonction de la période de référence des primes déjà payées sur l'exercice suivant, ou prévues lorsque leur paiement doit intervenir plus tardivement.

Toutes les charges à payer relatives à la masse salariale donnent également lieu à comptabilisation des charges patronales correspondantes selon la nature des charges de personnel (traitement de base ou rémunérations accessoires) et la catégorie de salarié (titulaire ou contractuel).

I-5) Eléments relatifs au contrat de Partenariat Public-Privé

a) Présentation générale du contrat de Partenariat Public-Privé

L'université de Bourgogne a signé le 18 juillet 2013 un contrat de Partenariat Public Privé dénommé « Campus Innovant » avec la société Prisma 21, société de projet détenue par Pethuy Construction, Bouygues Energies et Services, et BEE Invest 1.

Le financement du projet a été apporté par la banque Sumitomo Mitsui Banking Corporation Europe Ltd.

La mission globale confiée au cocontractant intègre :

- la conception, le financement, la construction, l'équipement, l'installation et la mise à disposition des ouvrages ;
- les prestations d'exploitation et de maintenance, y compris le gros entretien renouvellement, des ouvrages
- les prestations d'hébergement au profit des usagers de l'Université.

La mission se rapporte à 4 ouvrages :

- La Maison Internationale des Chercheurs (livraison prononcée le 18 mai 2015)
- L'Institut Marey - Maison de la Métallurgie (I3M)
- L'espace Multiplex
- Rénovation Thermique du bâtiment Mirande et rénovation de l'œuvre d'art Argam

Ces 3 derniers ouvrages ont été livrés en date du 18 juin 2015

Le contrat lie l'université avec le partenaire sur une durée de 25 ans à compter de la livraison des ouvrages.

La procédure de cristallisation des taux d'intérêt prévue au contrat de partenariat a été mise en œuvre les 18 mai et 11 juin 2015. De ce fait les loyers sont depuis figés, hors actualisations et révisions de prix applicables.

Les échéances trimestrielles du contrat sont de 3 types :

- Loyer financier L1, subdivisé en :
 - L1a sous-loyer Investissement, correspondant aux coûts d'investissements initiaux
 - L1b sous-loyer de financement relatif aux intérêts de la dette
 - L1c sous-loyer de financement relatif à la rémunération des fonds propres
 - L1d sous-loyer de financement relatif aux frais de gestion des financements
- Loyer de Gros Entretien Renouvellement (GER) L2
- Loyer de fonctionnement L3, subdivisé en :
 - L3a loyer d'exploitation-maintenance (hors rénovation Mirande)
 - L3c loyer relatif aux autres frais de gestion

b) Modalités de couverture du risque de la dette

Les loyers financiers L1a à L1c sont figés depuis la cristallisation de taux prévue au contrat effectuée les 18 mai et 11 juin 2015.

- Concernant les loyers L1a :

Le montant à financer était variable jusqu'à la mise à disposition des ouvrages, du fait de l'indexation des coûts (impact de l'indice BT01) et du préfinancement (taux Euribor 1 mois).

- Concernant les loyers L1b et L1c :

Le montant est financé à 7% par des fonds propres et à 93% par des instruments de dette :

- Dette « Dailly », payée directement par l'Université à l'établissement prêteur (SMBC), à hauteur de 79,5%
- Dette « projet », payée au cocontractant qui s'acquitte des annuités auprès de l'établissement prêteur, à hauteur de 13,5%

Les conditions de rémunération étaient fixées pour les fonds propres et les marges bancaires. En revanche, les taux d'intérêt hors marge de chacun des instruments de dette ont été fixés lors de la cristallisation. Il en ressort un taux moyen de financement de 4,16%.

Indexation des loyers :

- Le loyer 1d est actualisé à la mise à disposition des ouvrages puis révisé annuellement en fonction de l'indice ICHT-N (coût horaire du travail, services administratifs et soutien)
- Le loyer L2 est actualisé puis révisé en fonction de l'indice BT50 (rénovation – entretien tous corps d'état) avec une part fixe de 5%.
- Le loyer L3a est actualisé puis révisé en fonction de l'indice ICHT-IME et FSD2 et le loyer L3c en fonction de l'indice ICHT-N.

c) Modalité de comptabilisation des ouvrages, de la dette et des loyers

La valeur de la dette au passif, celle des ouvrages à l'actif et les échéances des loyers 2015 ont été comptabilisées par application de l'instruction du 30 juin 2014 relative à la comptabilisation des contrats de Partenariat Public Privé.

Ainsi, au bilan, la valeur des ouvrages est inscrite au débit du compte 2131 en contrepartie de la dette, inscrite au crédit du compte 1687, à hauteur des loyers L1a du contrat. Les échéances de ces sous-loyers sont comptabilisées au débit du compte 1687.

Les échéances des loyers L1b à Ld, correspondant à la composante financière du contrat, sont comptabilisées au compte 661.

Les échéances des loyers L2 et L3, correspondant à la composante fonctionnement, sont comptabilisées au compte 611

Les ouvrages, dette et loyers sont comptabilisés à hauteur de leur montant Hors Taxes Récupérables.

Les taux de déductibilité de TVA appliqués sont les suivants :

Ouvrage	Taux de déductibilité
Maison Internationale des Chercheurs	100%
Institut Marey - Maison de la Métallurgie	97%
Espace Multiplex	0%
Rénovation Thermique du bâtiment Mirande	Coefficient de déduction forfaitaire appliqué au secteur mixte (23,22%, coefficient 2014)

d) Plan d'amortissement retenu

Les 18 catégories de composants décrites dans l'annexe technique au contrat ont été regroupées en 4 groupes correspondants aux catégories de composants déjà utilisées pour décomposer les autres bâtiments de l'établissement.

Conformément à l'instruction mentionnée supra, l'existence d'une clause de Gros Entretien Réparation conduit l'établissement à adopter pour les ouvrages réceptionnés au titre du contrat des durées d'amortissements distinctes des autres bâtiments inscrits à l'actif.

Le plan d'amortissement retenu par groupe de composants consiste à rallonger les durées d'amortissement appliquées aux autres bâtiments. Il s'appuie sur l'hypothèse que l'établissement n'aura pas à supporter, pendant la durée du contrat, le premier, voire le second et troisième renouvellement des composants dont la durée d'amortissements est inférieure ou égale à cette même durée.

Groupes de composants	Durée d'amortissement appliquée aux constructions	Renouvellements pendant la durée du contrat	Coefficient multiplicateur	Durée d'amortissement des ouvrages relevant du PPP
Groupe 4 (VRD, gros œuvre,..)	50 ans	0	1	50 ans
Groupe 3 (Menuiseries, revêtements,...)	25 ans	1	2	50 ans
Groupe 2 (Etanchéité, plomberie, électricité,...)	15 ans	1	2	30 ans
Groupe 1 (Peinture, 1 ^{er} équipements,...)	8 ans	3	4	32 ans

e) Financements Etat

Par le biais d'un accord signé d'une part par le Ministère du Budget, d'autre part par le Ministère des Finances, et enfin par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur le rapport de présentation du 28/04/2013, l'Etat s'est engagé à financer 88,8% du montant TTC de l'ensemble des loyers L1 et L2. Le solde reste à la charge de l'université et comprend également les opérations de récupération de TVA à l'occasion des paiements des loyers.

Le financement de l'investissement initial a fait l'objet de l'ouverture d'une autorisation d'engagement par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de 24 050K€ (intégrant une indemnité de dédit estimée à 2 079K€ en cas de rupture anticipée du contrat avant la réception des ouvrages). Le Ministère de tutelle notifie annuellement dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement le montant des Crédits de Paiement alloués au loyer d'investissement L1a, ainsi que le montant des Crédits de Paiement alloués aux loyers financiers L1b,c,d et loyer GER L2.

Les montants attribués en 2015 sont les suivants :

Loyers	Crédits de paiement 2015
Loyers d'investissement	305K€
Loyers financiers et GER	932K€

Les financements par l'Etat sur l'exercice 2015 des loyers financiers et de GER sont inscrits en recette, au compte de résultat. Le financement par l'Etat de la part investissement est inscrit à hauteur du crédit de paiement en capitaux propres, dans les comptes de financements externes. Il est intégralement repris en résultat à la clôture de l'exercice.

f) Charge de GER

Pendant la durée du contrat, la charge annuelle prévisionnelle de GER fluctue d'année en année, en fonction du plan prévisionnel de remplacement des composants réalisé par le partenaire. Cependant, à la clôture de l'exercice, l'établissement n'a pas comptabilisé de charge à payer ou constatées d'avance visant à linéariser sur la durée du contrat la charge de GER. L'impact de cette charge en résultat est atténué par le financement Etat à due concurrence.

g) Valeur des ouvrages

La valeur brute (en K€) des ouvrages à leur mise en service est la suivante, par groupe de composants :

Groupe de composants/ouvrage	I3M	MIC	Multiplex	Mirande	Total
Groupe 4	3 041	1 611	1 607		6 259
Groupe 3	2 627	918	988	4 728	9 262
Groupe 2	1 842	1 361	698		3 902
Groupe 1	776	738	199		1 714
TOTAL	8 287	4 629	3 492	4 728	21 137

Au 31/12/2015, après dotation aux amortissements pour une valeur de 277K€, la valeur nette (en K€) des ouvrages par groupe de composants s'établit comme suit :

Groupe de composants/ouvrage	I3M	MIC	Multiplex	Mirande	Total
Groupe 4	3 008	1 591	1 590		6 189
Groupe 3	2 599	907	977	4 677	9 160
Groupe 2	1 809	1 333	686		3 828
Groupe 1	763	724	195		1 683
TOTAL	8 179	4 555	3 449	4 677	20 860

h) Valeur nette de la dette au 31/12/2015

La valeur nette (en K€) de la dette au 31/12/2015 correspond à la valeur totale HTR des loyers L1a restant à payer à cette même date.

Ouvrage	Valeur dette à réception des ouvrages	Loyers 2015	Valeur nette au 31/12/2015
Maison Internationale des Chercheurs	8 287	126	8 160
Institut Marey - Maison de la Métallurgie	4 629	89	4 540
Espace Multiplex	3 492	51	3 441
Rénovation Thermique du bâtiment Mirande	4 728	64	4 665
TOTAUX	21 137	331	20 806

i) Evaluation des charges restant à payer du 31/12/2015 jusqu'au terme du contrat

Le reste à payer au titre des charges (intérêts, GER, autres charges) prévues au contrat à la clôture de l'exercice se décompose comme suit, en euros constants (valeurs en K€), après actualisation des loyers L1d, L2 et L3 :

Ouvrages	Autres loyers financiers : intérêts, rémunération des fonds propres et gestion des financements			Loyers GER			Loyers exploitation-maintenance et autres frais de gestion		
	Monatnt total initial actualisé	Loyers 2015	Solde net au 31/12/2015	Monatnt total initial actualisé	Loyers 2015	Solde net au 31/12/2015	Monatnt total initial actualisé	Loyers 2015	Solde net au 31/12/2015
Maison Internationale des Chercheurs	5 950	220	5 730	1 514	0	1 514	1 186	26	1 160
Institut Marey - Maison de la Métallurgie	3 163	136	3 027	1 166	0	1 166	932	26	906
Espace Multiplex	2 681	98	2 583	695	0	695	610	13	597
Rénovation Thermique du bâtiment Mirande	3 603	129	3 474	208	0	208	344	7	337
Total	15 397	583	14 814	3 582	0	3 582	3 072	72	3 000

j) Recettes liées à l'exploitation de la Maison Internationale des Chercheurs

L'université est intéressée aux recettes liées à l'exploitation par le cocontractant de la Maison Internationale des Chercheurs, en fonction des taux de remplissage constatés de l'année écoulée, sur la part excédent les dépenses d'exploitation telles que définie dans le contrat. A la clôture de l'exercice 2015, ces conditions n'étant pas réunies, aucune recette n'a été reversée par le cocontractant.

k) Indemnités en cas de résiliation du contrat

L'indemnité de résiliation dont devrait s'acquitter l'université de Bourgogne en cas de rupture anticipée à l'initiative auprès du cocontractant est composée des éléments suivants :

1. La part non encore amortie de l'investissement réalisé (soit l'encours de dettes et des fonds propres)
2. Les différentes régularisations liées à la résiliation (droit à récupération de la TVA, loyers facturés non payés, loyers courus non encore facturés, solde du compte GER...)
3. Des indemnités à proprement parler qui seront versées aux différents acteurs du projet (Banques, Investisseurs, Mainteneur...) à titre de dédommagement.

Le montant de l'indemnité varie selon le motif de la résiliation : intérêt général, force majeure ou faute du titulaire.

Tableau synthétique des composantes de l'indemnité selon la cause de la rupture du contrat :

Composantes de l'indemnité	Motif d'intérêt général	Force majeure	Faute du cocontractant
Part de l'investissement non encore amorti (soit l'encours de dettes et des fonds propres)			
Capital restant dû des emprunts contractés par le cocontractant au titre du projet	X	X	X
Encours des instruments de fonds propres injectés par le cocontractant dans la société de projet	X	X	50%
Différentes régularisations liées à la résiliation			
Solde des loyers dû à la date de résiliation	X	X	X
Régularisation du droit à récupération de la TVA et des autres droits, impôts et taxes dus par le cocontractant	X	X	X
Solde positif du GER à la date de résiliation	X	X	X
Eventuels frais de portage de l'indemnité entre sa date d'échéance et sa date de versement	X	X	X
Indemnités à proprement parler qui seront versées aux différents acteurs du projet			
Coûts de réemploi relatifs aux instruments de crédit et de fonds propres	X	X	X
Gain ou le coût lié à la rupture des instruments de couverture	X	X	X
Frais de rupture du contrat d'entretien-maintenance et de gestion de la Maison Internationale des Chercheurs, dans la limite d'un an de loyers L3a+L2	X	X	
Manque à gagner égal à la valeur actualisée au taux de 7,5% des flux prévisionnels de rémunération des fonds propres à compter de la date de prise d'effet de la résiliation jusqu'au terme normal du Contrat	X		
En déduction , les frais de remise en état des Ouvrages			X
En déduction le montant visant à réparer les préjudices directs, réels, certains, dûment justifiés subis par l'Université, dans la limite d'un plafond de 100% du loyer L3a annuel, majorés de 5% du loyer L2 restant à facturer jusqu'au terme normal du Contrat			X

II – Notes relatives aux postes de bilan

II-1) Actif immobilisé

En 2014, le montant brut de l'actif immobilisé a augmenté de 10 794 K€ passant de 350 627K€ au 1^{er} janvier 2014 à 361 421K€ au 31 décembre 2014.

COMPTE	valeur brute au 31/12/2014	01/01/2015	ACQUISITIONS	INTEGRATION	REGULARISATIO N TRAVAUX EN COURS	SORTIES	Valeur brute au 31/12/2015
205 Concessions, brevets, licences	3 752	3 752	238			1 636	2 354
Immobilisations incorporelles	3 752	3 752	238	0		1 636	2 354
211 Terrains	33 654	33 654	123				33 777
212 Aménagement des terrains	250	250		4 640			4 890
213 Constructions	165 851	165 851	22 024	6 725			194 600
215 Installations techniques, matériels et outillage	113 385	113 385	2 825			12 724	103 486
216 Collections	191	191					191
2181 Installations, agencements divers	1 147	1 147				420	727
2182 Matériel de transport	2 134	2 134	66			297	1 903
2183 Matériel de bureau	6 612	6 612	7			1 092	5 527
2184 Mobilier	5 539	5 539	134			351	5 322
2187 matériel informatique	16 876	16 876	2 476			3 747	15 605
2188 Matériels divers	5 281	5 281	447			1 585	4 143
Immobilisations corporelles	350 920	350 920	28 102	11 365		20 216	370 171
Immobilisations en cours	6 377	6 377	12 461		11 365	3 168	4 305
Immobilisations financières	372	372	3			3	372
ACTIF IMMOBILISE	361 421	361 421	40 804	11 365	11 365	25 023	377 202

Le montant de l'actif brut immobilisé augmente de 15 781K€ (de 361 421K€ au 1^{er} janvier 2015 à 377 202K€ au 31 décembre 2015).

Les acquisitions et mises en service d'immobilisations en cours se sont élevées en 2015 à 52 169K€ (contre 26 499K€ en 2014), dont :

21 137K€ correspondant à la livraison des ouvrages du contrat de Partenariat Public-Privé Plan Campus

4 455K€ pour la mise en service des aménagements de l'Esplanade Erasme

3 008K€ pour la mise en service du Datacenter

1 866K€ pour la mise en service du bâtiment Médecine B2

729K€ pour la mise en service de la rénovation de la façade du patio Droit-Lettre

Les autres principales acquisitions de l'exercice ont été :

- le matériel scientifique pour 2 738K€ dont un Microscope électronique à Balayage TESCAN pour 121 680€ et un équipement de métrologie infrarouge ultra rapide pour 105 120€.

- le matériel informatique pour 2 476K€ dont un cœur de réseau et une infrastructure réseau pour le DATACENTER pour 569 996€, des équipements réseaux pour le projet WAN RENATER pour 288 791€, un ordinateur HPC à mémoire partagée pour le DATACENTER pour 119 500€, 2 baies de stockage avec 2 servers associés dans l'optique de la dématérialisation pour 107 030€ et un système de stockage haute performance pour 106 300€.

Les sorties d'immobilisations ont également impacté significativement l'actif immobilisé :

- 3 168K€ de sorties des immobilisations en cours correspondent à la sortie des travaux réalisés sur le bâtiment Epicure – Agrosup
- 21 795K€ de sorties des autres immobilisations correspondent aux sorties réalisées suite aux opérations d'inventaire physique et 56K€ au titre de la vente des quotas de Gaz à Effet de Serres acquis en 2012.

II-2) Amortissements et dépréciations des immobilisations

COMPTES	Cumul amortissements et dépréciations au 31/12/15	01/01/2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul amortissements et dépréciations au 31/12/15
2805 Concessions, brevets, licences	3 181	3 181	282	1 580	1 883
Immobilisations incorporelles	3 181	3 181	282	1 580	1 883
2812 Aménagement des terrains	3	3	121		124
2813 Constructions	22 808	22 808	7 869		30 677
2815 Installations techniques, matériels et outillage	84 205	84 205	4 909	12 724	76 390
2816 Collections	13	13	14		27
2818 Autres immobilisations corporelles	31 419	31 419	2 272	7 491	26 200
Immobilisations corporelles	138 448	138 448	15 185	20 215	133 418
Immobilisations financières	350	350			350
TOTAL AMORTISSEMENT ACTIF IMMOBILISE	141 979	141 979	15 467	21 795	135 651

En 2015, les amortissements cumulés diminuent de 6 328 K€ par rapport à 2014.

Si le montant global de la dotation aux amortissements augmente nettement par rapport à 2014 (de plus de 850K€ soit 6%), notamment en raison de la charge d'amortissement nouvelle de 646K€ induite par les ouvrages livrés ou mis en service sur l'exercice (Partenariat Public-Privé Plan Campus amorti à hauteur de 277K€, Médecine B2, Datacenter, Esplanade Erasme et plusieurs Programmes Pluriannuels d'Investissement), les reprises de l'exercice affichent un montant exceptionnel de 21 795K€ correspondant aux sorties effectuées dans le cadre de la réalisation de l'inventaire physique, s'agissant d'immobilisations totalement amorties.

II-3) Tableau des titres de participation

Titres détenus en pleine propriété :

Société	Forme juridique	Capital social au 31/12/2014	Quote-part détenue	Valeur brute des titres au 31/12/2015	Valeur nette des titres au 31/12/2015	Capitaux propres au 31/12/2014	Chiffre d'affaires au 31/12/2014	Résultat 2014
SATT GRAND EST SIREN 501704969 SIRET 50170496900051	SAS	1 396 300 €	25,07%	350 000 €	0 €	1 703 794 €	4 368 682 €	-754 183 €

Liste détaillée des actionnaires de la SATT GRAND-EST :

SATT GRAND EST LISTE DES ACTIONNAIRES	PARTS DU CAPITAL	NOMBRE D' ACTIONS	MONTANT EN EUROS
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	33,00%	4 608	460 800
UNIVERSITE DE BOURGOGNE	25,07%	3 500	350 000
UNIVERSITE DE LORRAINE	19,44%	2 714	271 400
CNRS	13,32%	1 860	186 000
UNIVERSITE TECHNOLOGIQUE DE TROYES	4,76%	665	66 500
INSERM	1,05%	147	14 700
UTBM	1,36%	189	18 900
ENSMM	1,00%	140	14 000
AGROSUP DIJON	1,00%	140	14 000
TOTAL	100,00%	13 963	1 396 300

source SATT Grand-Est

II-4) Stocks.

en €uros	Valeurs nettes au 31/12/2014	Variation de l'exercice	Valeurs nettes au 31/12/2015
Stocks IUFM alimentation	13 355	598	13 593
Stocks combustibles IUFM	8 208	-4 175	4 033
Stocks vins IUVV	49 394	-1 870	47 524
Stocks articles marqués - service communication	17 500	-3 706	13 794
TOTAL STOCKS	88 457	-9 153	79 304

II-5) Créances et dettes.

Créances	Montat brut en €	Liquidité de l'actif		Dettes	Montat brut en €	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an			Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de cinq ans
Créances de l'actif immobilisé				Dettes financières				
Créances rattachées à des participations				Avances de l'Etat et des collectivités publiques				
Prêts	1 539		1 539	Cautionnement	22 530			22 530
Autres	3 111		3 111	Dettes PPP	20 806 082	616 820	2 610 001	17 579 261
Créances de l'actif circulant				Dettes d'exploitation				
Créances clients et comptes rattachés	7 499 357	7 499 357		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 735 983	4 735 983		
Personnel	5 949	5 949		Personnel	6 988 481	6 988 481		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités	15 771 534	15 771 534		Etat et autres collectivités	4 464 936	4 464 936		
Sur opérations pour comptes de tiers	1 414 118	1 414 118		Sur opérations pour comptes de tiers	1 514 336	1 514 336		
Débiteurs divers	748 556	748 556		Autres dettes	54 834	54 834		
Comptes transitoires ou d'attente	25 920	25 920		Comptes transitoires ou d'attente	316 353	316 353		
Charges constatées d'avance	850 729	850 729		Dettes sur immobilisations	1 953 546	1 953 546		
				Produits constatés d'avance	4 790 922	4 790 922		
TOTAL	26 320 813	26 316 163	4 650		45 648 003	25 436 211	2 610 001	17 601 791

Les créances sont en diminution globale de 10 715 K€ par rapport à l'année précédente (après prise en compte des corrections de bilans d'ouverture), soit une baisse de 28,93%.

Les dettes de l'université sont en revanche en nette augmentation de 17 187 K€ (60,39%) par comparaison avec l'année 2014, qui s'explique notamment par la valeur de de la dette financière liée au contrat de Partenariat Public-Privé, pour 20 806K€.

Les créances clients et comptes rattachés s'établissent à 4 980K€ hors produits à recevoir, en diminution de 1151K€ (-18,77%) par rapport à 2014.

Les créances publiques sur l'Etat et les Collectivités locales hors produits à recevoir sont également en régression, de - 4 096 K€ (-21%).

Les produits à recevoir représentent 2 869K€, dont 1 432K€ au seul titre de la Formation continue, et s'inscrivent en augmentation de 515K€ soit 22%.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont en augmentation de 643K€ (après prise en compte des corrections de bilan d'ouverture sur les charges à payer).

Les dettes sur le personnel sont en légère diminution de 192K€, après prise en compte des corrections de bilans d'ouverture sur les charges à payer.

Les dettes envers l'Etat et les autres collectivités s'élèvent à 4 465K€, essentiellement composées de la part des subventions non consommées à la clôture de l'exercice, en application de l'instruction du 20 novembre 2013. L'application de cette instruction aux subventions notifiées à compter du 1^{er} janvier 2014 et l'extinction progressive de la part non consommée des subventions antérieures à cette date expliquent en partie l'augmentation significative de ce poste, à hauteur de 1 934K€.

L'application de ce mode de comptabilisation impacte à l'inverse les produits constatés d'avance (4 791 K€) par référence à l'exercice précédent (1738 K€, soit une baisse de 27%).

L'instruction de la Direction Générale des Finances Publiques relative aux modalités de comptabilisations des conventions suivies en ressources affectées, qui met fin à ce dispositif comptable, impacte à la baisse les créances et les dettes, puisque les créances sur ressources affectées s'établiraient sans retraitement au 31 décembre 2015 à 9 766 K€ (part non encaissée), et les dettes à 7 183 K€ (part non dépensée). Les retraitements effectués conformément à l'instruction en créances et dettes de l'Etat et des autres collectivités publiques et en opérations pour compte de tiers impactent en sens inverse (en augmentation) les créances à hauteur de 4 434K€ et les dettes à hauteur de 2 201K€. A noter que les retraitements effectués au titre de l'application de cette instruction expliquent pour 687K€ l'augmentation des dettes de l'Etat et des autres collectivités mentionnée supra.

Les débiteurs divers sont constitués de fournisseurs débiteurs pour 175 K€ et d'avances et acomptes versés pour 537K€.

II-6) Trésorerie

La situation de la trésorerie à la clôture de l'exercice 2015 se présente comme suit :

Compte	Nature	Montant en EUROS
5081	Compte à terme	0
5112	Chèques à l'encaissement	99 176
5117	Chèques impayés	2 072
5151	Compte au trésor	28 969 875
531	Caisse	754
54	Régisseurs	444 593
	TOTAL TRESORERIE	29 516 470

La trésorerie de l'établissement est en légère diminution de 7% (31 863 325K€ au 31/12/2014).

II-7) Capitaux propres

Tableau de variation 2015

en K€	31/12/2014	01/01/2015	Rattachement aux actifs	Reprises en résultat	Sorties de financements d'actifs transférés ou cédés (1)	Notifications 2015	Affectation résultat 2014	Résultat 2015	31/12/2015
Fonds propres	14 205	14 205			-700	650			14 155
Financements Etat non rattachés à des actifs déterminés	708	708	-497			433			644
Financements des actifs Etat mis à disposition valeur nette	143 139	143 139		-5 838					137 301
Financements des autres actifs Etat valeur nette	3 032	3 032	450	-763					2 719
Financements autres que Etat rattachés à des actifs valeur nette	42 940	42 960	10 594	-4 816					48 738
Dons et legs	18	18							18
Réserves	34 654	34 654					1 939		36 593
Report à nouveau	6 953	7 232							7 232
Résultat de l'exercice	1 939	1 939					-1 939	-367	-367
Subventions nettes d'investissement	10 583	10 535	-10 547		-2 463	5 763			3 288
TOTAL	258 171	258 422	0	-11 417	-3 163	6 846	0	-367	250 321

(1) sortie des travaux effectués sur le bâtiment Epicure - Agrosup, transférés en 2014

Les capitaux propres de l'Université sont composés :

- de la valeur des financements externes de l'actif diminuée de la reprise des quotes-parts annuelles au compte de résultat = 192 690 K€
Ces financements ont été mouvementés à la hausse par la comptabilisation des notifications 2015 à hauteur de 6 846 K€, et à la baisse par les reprises en résultat des financements externes pour 11 417 K€ et la sortie des financements relatifs à Epicure pour 2 463 K€.
- des réserves de fonctionnement de l'établissement qui représentent le montant cumulé des résultats d'exploitation des exercices précédents pour 36 593 K€,

- du report à nouveau créditeur de 7 232 K€ représentant le cumul du résultat antérieur reporté et des écritures de régularisation comptabilisées au 1^{er} janvier 2015
- des dons et legs pour 18K€
- Les capitaux propres sont par ailleurs diminués par le résultat déficitaire de l'exercice 2015 à hauteur de 367 K€

II-8) Provisions

Le tableau de variation des provisions se présente comme suit :

En K€	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Provisions pour litiges	0	0	0	0
Compte épargne temps historique	10	13	10	13
Compte épargne temps pérenne	681	875	681	875
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	691	888	691	888
Provision pour dépréciation des créances clients	850	0	244	606
TOTAL PROVISIONS DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	850	0	244	606
Provision pour dépréciation des titres de participations	350	0	0	350
TOTAL PROVISION POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATIONS	350	0	0	350
TOTAL DES PROVISIONS	1 891	888	935	1 844

Globalement, le niveau des provisions s'inscrit en baisse de 2,50%.

Le montant des provisions pour risques et charges (constituées de la provision pour comptes épargne-temps) augmente de 28,50%.

Les provisions pour dépréciations des titres de participations, représentées par la provision pour dépréciation des titres de la SATT, sont constantes.

Le niveau de la provision pour dépréciation des créances clients est en diminution de 28,7%. Elle se décompose comme suit :

Provisions selon nature des créances	2014	2015	Variation
Créances privées	409 273	312 353	-23,68%
Chèques impayés	5 530	2 072	-62,53%
Créances à l'huissier	96 008	102 665	6,93%
Dossier Elicityl *	103 299	0	NS
Procédures collectives	56 520	142 721	152,51%
Créances RAFP	12 983	12 327	-5,05%
Clients Publics	173 399	33 960	-80,42%
Total	857 012	606 098	-29,28%
Provisions arrondies	850 000	606 000	-28,71%

La diminution de la provision pour dépréciation des créances s'explique principalement par l'annulation en 2015 de certaines créances provisionnées sur les débiteurs publics et dans une moindre mesure par une amélioration du recouvrement constaté sur certaines créances privées. A noter que le dossier Elicityl est maintenant suivi dans les procédures collectives (représente 86 099€).

II-9) Comptes de régularisation

Les produits constatés d'avance, d'un montant de 4 791 K€ se composent notamment :

- pour 2 219 K€ à la part des droits d'inscription pour l'année universitaire 2015-2016 perçue en 2015 et rattachée à l'année 2016 (5/9èmes de ces droits)
- pour 740 K€ à la part des produits de la formation continue, déterminée au prorata des durées de formations assurées en 2016
- pour 675 K€ au financement « ANR- investissements d'avenir »
- pour 119 K€ à la part non employée des subventions d'exploitation attribuées par le Conseil Régional de Bourgogne
- pour 148 K€ à la part non employée des subventions d'exploitation des autres collectivités publiques et organismes internationaux
- pour 500 K€ à la part des droits de diplômes propres à l'établissement à rattacher à l'exercice 2016.

III – Notes relatives aux postes du compte de résultat

Le résultat de l'exercice 2015 est déficitaire de 367 K€.

A noter que ce déficit tient compte d'une mobilisation du fonds de roulement à hauteur de 1 033 288 € imputée sur la dotation ministérielle de l'année.

III-1) Produits d'exploitation

Prestations de services, études et activités en K€	2014	2015	Evolution 2014/2015
Droits d'inscriptions	4 709	4 785	1,61%
Prestations de recherche	1 249	1 093	-12,49%
Mises à disposition de personnels	960	798	-16,88%
Formation continue	5 433	5 810	6,94%
Autres prestations de services	2 771	2 861	3,25%
TOTAL VENTE ET PRESTATIONS DE SERVICES	15 122	15 347	1,49%

Au global, le chapitre enregistre une hausse de l'ordre de 1,49%.

Les produits de la formation initiale (+1,61%) et de la formation continue (+6,94%) sont en hausse.

Les droits d'inscription recouvrent les droits de scolarité à hauteur de 4 154 K€ en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (4 109 K€ en 2014) et les droits universitaires pour 631 K€ (contre 600 K€ en 2014).

Le nombre d'étudiants inscrits au titre de l'année universitaire 2015/2016, toutes formations confondues, s'établit à 27 824, contre 27 156 sur l'année 2014/2015, soit une augmentation de 2,5%.

Les autres produits d'exploitation (prestations de recherche, mises à disposition de personnels, et autres prestations de services) enregistrent en revanche une baisse globale de 4,58%.

Subventions d'exploitation en K€	2014	2015	Evolution 2014/2015
Ministère de tutelle - DGF	187 126	187 984	0,46%
Autres ministères	1 404	1 418	1,00%
Subventions Union Européenne et organismes internationaux	3 283	3 544	7,95%
Région	4 770	4 546	-4,70%
Asp -contrats aidés	227	236	3,96%
Autres subventions diverses	5 131	4 496	-12,38%
Sous-total collectivités publiques et organismes internationaux	201 941	202 224	0,14%
Taxe d'apprentissage	2 427	2 345	-3,38%
TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	204 368	204 569	0,10%

Les subventions d'exploitation connaissent une évolution globalement stable (en très légère hausse de 0,1%).

Les subventions d'exploitation hors taxe d'apprentissage représentent un montant de 202 224 K€, soit 0,14% de plus qu'en 2014.

La dotation du ministère de tutelle augmente très légèrement de 0,46%, mobilisation exceptionnelle du fonds de roulement de 1 033 K€ prise en compte. Au sein de la dotation du ministère de tutelle, les crédits de masse salariale représentent toujours 89% de l'ensemble.

En revanche, les subventions d'exploitation des autres financeurs enregistrent une baisse globale de 3,88%.

Ainsi, l'accompagnement de la Région déjà en diminution en 2013 et 2014, continue de régresser (-4,70%). Par importance du « chiffre d'affaires, il reste cependant le deuxième financeur du fonctionnement de l'établissement, devant l'Union Européenne.

Après une progression sensible du produit de la taxe d'apprentissage en 2014, celui-ci enregistre en 2015 une baisse de 3,38%.

III-2) Charges d'exploitation

Charges d'exploitation en K€	2014	2015	Evolution 2014/2015
Achats de matières et fournitures	10 819	10 597	-2,05%
Sous-traitance générale, loyers, et autres services extérieurs	15 886	15 744	-0,89%
Autres impôts et taxes	63	63	0,00%
Autres charges de gestion courante	5 235	5 888	12,47%
Sous-total charges d'exploitation hors charges de personnel	32 003	32 292	0,90%
Salaires et traitements	105 996	106 937	0,89%
Charges sociales	74 441	75 345	1,21%
Impôts et taxes sur rémunérations	2 169	2 332	7,51%
Sous-total charges de personnel	182 606	184 614	1,10%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	214 609	216 906	1,07%

Les charges d'exploitation augmentent de 2 297K€ soit 1,07%, notamment en raison de l'augmentation des charges de personnel.

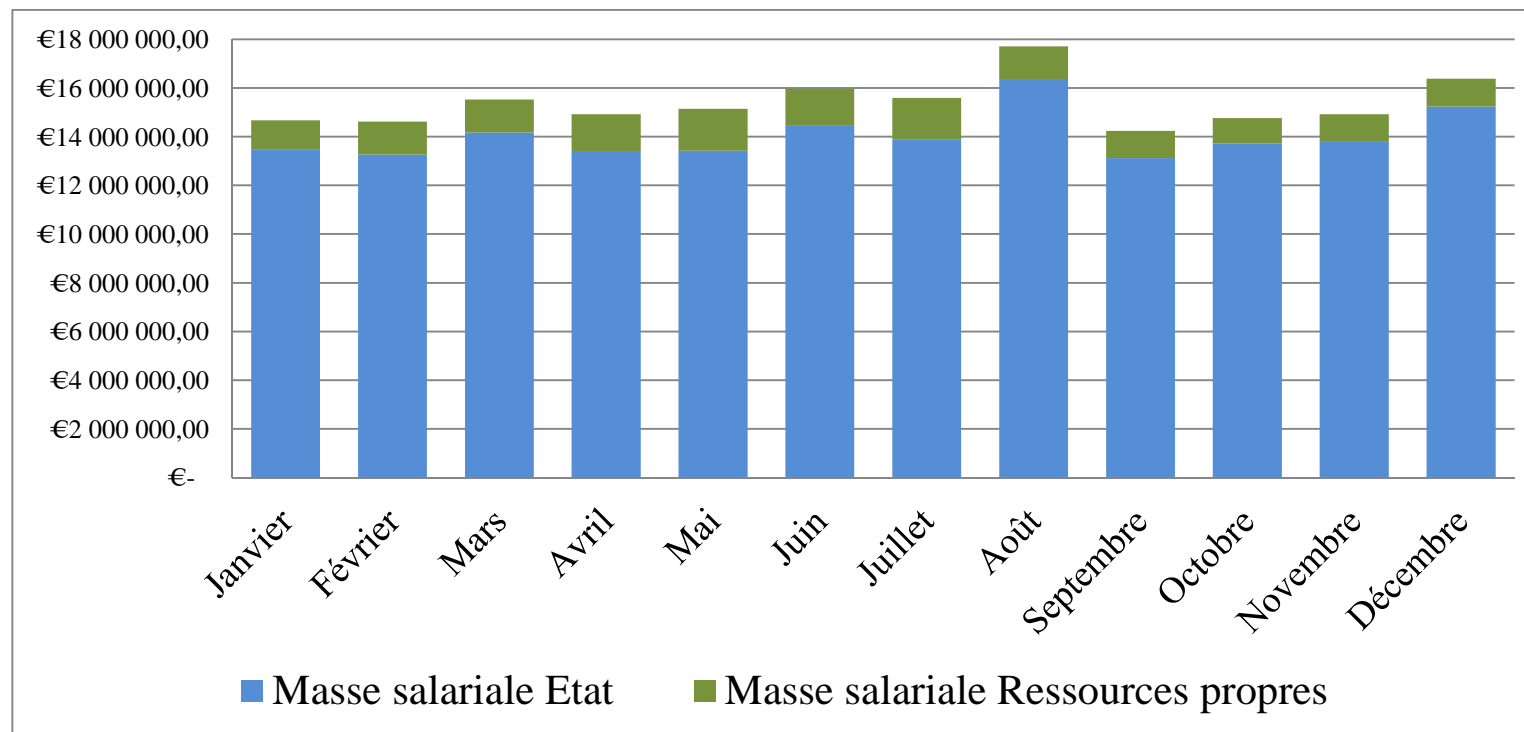
Les achats de matières et fournitures s'élèvent à 10 597 K€ en 2015, en baisse de 2% par rapport à 2014. Ils se composent essentiellement, pour 5 132K€ (48%) de consommations de fluides (eau, gaz, électricité, carburants, chauffage réseau), pour 3 007K€ (28%) de fournitures diverses et petits matériels, et pour 2 301K€ (22%) de fournitures d'enseignement.

Les services extérieurs s'élèvent à 6 921K€, en stagnation par rapport à 2014, dont 3 172K€ (46%) pour l'entretien et la maintenance du matériel et des bâtiments, 1 656K€ (24%) au titre de la documentation, 879K€ (13%) concernant les frais d'études et de recherches, 388K€ (6%) pour les locations de matériels et locaux, et 266K€ (4%) de cotisations d'assurance.

Les autres services extérieurs s'élèvent à 8 824€, en baisse de 2,3% par rapport à 2014. Les frais de missions représentent 1 413K€ (16%), les autres frais divers 1 231K€ (14%), les frais de nettoyage 1 130K€ (13%), les honoraires 835K€ (9%), les frais de publications 724K€ (8%), les frais de réception 711K€ (8%) et de voyages et déplacements 709K€ (8%) et les frais de télécommunication et d'affranchissement 626K€ (7%).

Les charges de personnel sont de 184 614 K€, en hausse de 2 008 K€ soit 1,10% par rapport à 2014, charges pour congés payés et comptes épargne-temps incluses.

La répartition entre masse salariale en ressources propres et la masse salariale des personnels Etat est présentée dans le graphique ci-après :



(Données transmises par la mission de la maîtrise de la masse salariale)

III-3) Charges et produits financiers

Résultat financier en K€	2014	2015
PRODUITS FINANCIERS	10	4
Revenus filiale	0	
Revenu des comptes à terme et autres créances	10	2
Gains de change	0	2
CHARGES FINANCIERES	9	590
Intérêts et charges assimilées	0	588
Pertes de change	9	2
TOTAL RESULTAT FINANCIER	1	-586

Le résultat financier, d'un montant déficitaire de 586K€ est significativement impacté par la charge d'intérêts payée au titre du contrat de Partenariat Public-Privé, à hauteur de 588 K€. A noter que cette charge est toutefois compensée dans le résultat global par une subvention du ministère de tutelle, enregistrée en produit d'exploitation.

Hormis les recettes provenant des opérations de change, les produits financiers ne sont plus représentés que par les revenus de SICAV provenant d'un legs effectué en faveur de l'ex-IUFM.

III-4) Charges et produits exceptionnels

Résultat exceptionnel en K€	2014	2015
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1107	1369
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	515	493
Cessions d'immobilisations corporelles	18	19
Autres produits exceptionnels	76	107
produits exercices antérieurs	498	750
CHARGES EXCEPTIONNELLES	410	526
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	0	56
Autres charges exceptionnelles	386	463
Annulation produits exercices antérieurs	24	7
RESULTAT EXCEPTIONNEL	697	843

Le résultat exceptionnel enregistre une augmentation de 21% par rapport à l'exercice 2014.

Les produits exceptionnels augmentent de 23,67%. Ils se composent essentiellement de recettes en provenance des exercices antérieurs, ainsi que de remboursements de sinistres.

La rubrique « produits exceptionnels sur opérations de gestion » est principalement composée du remboursement de la TVA payée au titre des dépenses du secteur mixte 2014 pour 401 K€ à laquelle s'ajoute une demande de remboursement de TVA payée sur la part des charges communes 2014 refacturées pour 71K€. Ces opérations ont été constatées en résultat et non en correction d'erreur compte-tenu que les régularisations de TVA se rapportant à l'exercice 2015 n'ont pas été estimées ni comptabilisées sur le présent exercice.

Les charges exceptionnelles ont augmenté de 28,29% par rapport au niveau constaté en 2014 et se rapportent principalement à des dépenses de fonctionnement non rattachées à l'exercice précédent.

IV - Autres informations

IV-1) Évènements postérieurs à la clôture

Néant

IV-2) Effectifs

ANNEE 2015	TITULAIRES		CONTRACTUELS				TOTAL	
			PLAFOND ETAT		RESSOURCES PROPRES			
	ETPT MENSUEL	ETPT ANNUEL	ETPT MENSUEL	ETPT ANNUEL	ETPT MENSUEL	ETPT ANNUEL	ETPT MENSUEL	ETPT ANNUEL
JANVIER	2034	2034	418	418	322	322	2775	2775
FÉVRIER	2032	2033	415	417	345	334	2792	2783
MARS	2031	2032	413	415	346	338	2789	2785
AVRIL	2029	2031	412	415	343	339	2785	2785
MAI	2024	2024	408	408	354	354	2786	2786
JUIN	2023	2029	416	414	355	344	2794	2787
JUILLET	2023	2023	412	412	341	341	2775	2775
AOÛT	2022	2027	410	413	334	342	2766	2783
SEPTEMBRE	1969	2021	310	402	333	341	2611	2764
OCTOBRE	2048	2023	336	395	325	340	2709	2758
NOVEMBRE	2052	2026	397	395	330	339	2779	2760
DÉCEMBRE	2053	2028	414	397	323	337	2790	2762
MOYENNE	2028	2028	397	408	337	339	2762	2775

(Données transmises par la mission de la maîtrise de la masse salariale)

IV-3) Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Il n'existe pas de prise d'engagement de l'établissement dans le domaine social (régime de complément de pensions ou indemnités assimilées).

A la clôture des comptes 2015, un engagement de crédit- bail est en cours, pour lequel une annuité de 36K€ reste à honorer en 2016.

Engagements reçus :

Néant.



Rapport de gestion du Compte financier 2015

Note de présentation de l'ordonnateur

Le compte financier a pour objectif de retracer la situation comptable et financière de l'établissement au terme de chaque année civile. Il constitue un document composite émanant tant de l'ordonnateur que de l'agent comptable.

Le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) précise, dans son article 212, que le compte financier est accompagné du rapport de gestion établi par l'ordonnateur pour l'exercice écoulé.

Table des matières

1^{ère} partie : Informations méthodologiques et contexte	3
I. Informations méthodologiques.....	3
II. Contexte	3
2^{ème} partie : La section de fonctionnement.....	5
I. La prévision budgétaire annuelle	5
A – Les dépenses de fonctionnement hors masse salariale	5
B – Les dépenses de masse salariale	7
C – Les recettes de la section de fonctionnement.....	8
II. L'exécution budgétaire annuelle	9
A – Les dépenses de fonctionnement hors masse salariale	10
B – Les dépenses de masse salariale	11
C – Les recettes de la section de fonctionnement.....	12
3^{ème} partie : Le résultat comptable.....	15
4^{ème} partie : La capacité d'autofinancement	17
5^{ème} partie : La section d'investissement	19
6^{ème} partie : Le fonds de roulement.....	21

1^{ère} partie : Informations méthodologiques et contexte

I. Informations méthodologiques

La clôture budgétaire doit permettre de reproduire une image fidèle de l'état des comptes de l'établissement et de sa situation financière afin de répondre à l'objectif de sincérité de la comptabilité.

L'ensemble des droits et obligations doit être constaté. Le résultat comptable dégagé comprend ainsi la totalité des opérations relatives à l'exercice qui s'achève.

La présentation de l'ordonnateur s'appuie sur la comptabilité budgétaire alors que celle de l'agent comptable s'appuie sur la comptabilité générale.

Le rapport de gestion de l'ordonnateur intègre par conséquent les prestations internes (PI) réalisées entre composantes. Ces opérations n'engendrent aucun mouvement de trésorerie et n'ont aucun impact sur le résultat de l'établissement. Elles constituent budgétairement des ressources propres pour les composantes qui les facturent, et des dépenses pour celles qui les supportent. Ces prestations ont une origine budgétaire et n'ont aucun effet sur la comptabilité générale.

Par conséquent, les chiffres présentés dans ce rapport par l'ordonnateur intègrent ces prestations internes, contrairement aux chiffres issus de la comptabilité générale rapportés par l'agent comptable.

En 2015, les prestations entre composantes s'élèvent à 1 075 683,23 €, auxquels il convient d'ajouter 775 786,20 € de frais de gestion traités en PI.

L'article 48 du décret financier du 27 juin 2008 précise que « *le compte financier est accompagné (...) d'un rapport de présentation retraçant les activités de l'établissement pour l'exercice considéré, s'appuyant notamment sur les résultats de la comptabilité analytique* ».

La comptabilité analytique mise en place à l'université de Bourgogne ne permet pas à ce jour de restituer des coûts par activité suffisamment détaillés et fiables. Une refonte de la structure budgétaire analytique devrait permettre de répondre, à terme, à cette nécessité dans le cadre de la mise en œuvre de la GBCP.

II. Contexte

L'exercice 2015 constitue le premier exercice pour lequel les comptes doivent être approuvés avant l'expiration du deuxième mois suivant la clôture de l'exercice considéré (soit au plus tard le 29 février 2016), conformément au décret GBCP.

Ce délai a pour conséquence de raccourcir le temps consacré aux opérations de clôture, afin de pouvoir faire valider le compte financier avant la fin du mois de février de l'année N+1.

Par ailleurs, le calendrier électoral lié au renouvellement de la gouvernance de l'Université, a contraint l'établissement à présenter le compte financier pour vote à la nouvelle assemblée le 17 mars 2016. Pour autant, l'établissement a bien respecté le calendrier, et est parvenu à finaliser son compte financier pour le 29 février 2016, date imposée par les dispositions réglementaires.

Un certain nombre d'éléments méritent d'être d'ores et déjà soulignés afin de mieux comprendre les conditions de réalisation de l'exercice budgétaire 2015.

En premier lieu, l'établissement a dû faire face à une double contrainte : estimer avec prudence les financements attendus, et assurer la soutenabilité des actions politiques engagées.

Le contexte économique national tendu a impacté directement l'établissement au travers de deux mesures dont les conséquences ont été considérables sur le niveau de dotation ainsi que sur le résultat de l'exercice : la mise en réserve a d'abord été doublée, passant de 517 380 € en 2014 à 1 080 899 € en 2015 ; et une mobilisation du fonds de roulement a été opérée par le Ministère à hauteur de 1 033 288 €.

Ces deux mesures correspondent à une baisse considérable des financements dans la mesure où la mobilisation du fonds de roulement annoncée s'est traduite par une diminution de la subvention pour charge de service public à due concurrence.

Cela a un impact direct sur le résultat de l'exercice puisque l'établissement affiche cette année un déficit de 366 901,04 €, alors qu'il aurait affiché un excédent de 666 386,96 € si la mobilisation du fonds de roulement ne lui avait pas été imposée.

Par ailleurs, les financements en provenance du Conseil régional de Bourgogne et du FEDER dans le cadre des contrats de recherche sont en diminution et les dossiers imposent souvent à l'établissement un financement sur ressources propres au moins égal à 30% du projet, contraignant ainsi l'établissement à une raréfaction des financements mais également à un accroissement des dépenses sur ressources propres.

Au vu de ces contraintes, la gouvernance a pris des mesures afin d'assurer la soutenabilité des actions engagées, notamment en limitant l'aide à l'investissement aux composantes de 500 000 € en 2014 à 400 000 € en 2015, en abaissant le financement des Comités de sélection de 100 000 € à 70 000 € et en demandant un effort aux composantes pour réduire le coût des maquettes d'enseignement et maîtriser la charge d'enseignement.

Malgré ce contexte difficile, l'établissement est parvenu à maintenir les actions engagées par le passé : maintien des PPI transversaux et des dispositifs pédagogiques spécifiques (CLES, C2I2E, PRL, liaisons lycée-université) notamment.

Des actions nouvelles ont également pu être conduites à l'image du département Génie civil de l'IUT Dijon-Auxerre, ou de l'extension de l'internationalisation des masters.

Enfin, l'exercice 2015 est marqué par la réception des immobilisations concernées par le Partenariat Public Privé Campus Innovant (Institut Marey et Maison de la Métallurgie, Multiplex, Maison Internationale des Chercheurs et rénovation thermique du bâtiment Mirande). La valeur des ouvrages et de la dette a été constatée budgétairement par un crédit de paiement de 20 831 521,93 € en investissement, auquel il convient d'ajouter 305 233 € de crédits d'investissement et 932 243 € de crédits de fonctionnement (dépenses de fonctionnement et d'ingénierie) délégués via la SCSP.

Le rapport de gestion du budget 2015 présentera d'abord une analyse de la section de fonctionnement en s'intéressant aux prévisions et à l'exécution. Il étudiera ensuite le résultat de l'exercice ainsi que la capacité d'autofinancement avant d'examiner la section d'investissement et le fonds de roulement.

2^{ème} partie : La section de fonctionnement

L'analyse de la section de fonctionnement s'articule autour de deux axes : les prévisions budgétaires et l'exécution annuelle.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses et recettes de la masse de fonctionnement et de la masse salariale.

I. La prévision budgétaire annuelle

Le contexte économique national et local d'atonie des financements attendus a contraint l'établissement à construire un budget prudent.

Cette prudence s'est notamment caractérisée par une démarche volontariste à rechercher des marges de manœuvre en fonctionnement.

Ainsi, l'ensemble des acteurs a participé à la maîtrise des dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) en poursuivant les efforts amorcés les années précédentes.

Si la budgétisation des dépenses de fonctionnement, hors masse salariale, a progressé en 2015 de 5,79%, supportant une hausse de 3 299 588 €, cette analyse doit néanmoins être corrélée avec l'inscription des dépenses liées à la réception des bâtiments du Partenariat Public Privé qui a engendré une forte augmentation des dépenses d'amortissement (+7,83%) et des charges financières.

Les autres dépenses de fonctionnement ont par conséquent bien été maîtrisées de sorte à limiter les effets de ces nouvelles dépenses.

A - Les dépenses de fonctionnement hors masse salariale

L'évolution des inscriptions budgétaires est contrastée d'un chapitre à l'autre, et reste fortement conditionnée par le type d'activité (formation, recherche et fonctions support).

Les achats et variations de stocks ont évolué de 3,02% en lien avec les acquisitions sur contrats de recherche.

Les dépenses afférentes aux services extérieurs des chapitres 61 et 62 (entretien et maintenance des bâtiments, déplacements des personnels notamment) ont été réduites d'environ 7% grâce aux marchés publics permettant des mesures d'économie.

Le chapitre 65 afférent aux charges de gestion courante est en nette progression, de 26%, en raison d'une hausse des dépenses de redevance, concessions et brevets, ce qui témoigne d'un fort dynamisme du secteur de la recherche. Par ailleurs, ce chapitre comptabilise la régularisation des titres sur exercices antérieurs. Il intègre aussi la prise en charge d'opérations centralisées par l'établissement pour le compte de partenaires, notamment de partenaires sur projets européens ou dans le cadre de l'organisation de la Nuit des chercheurs.

Les charges financières, ainsi que les amortissements, connaissent une augmentation importante en lien direct avec le PPP et la mise en service des bâtiments attendus ainsi que la finalisation des derniers programmes immobiliers du dernier CPER (aménagement Esplanade Erasme, Data center, bâtiment B2 de médecine...).

Globalement, les dépenses de fonctionnement progressent de 5,79%.

Il faut néanmoins rappeler que les augmentations portent essentiellement sur les chapitres 65, 66 et 68 comme indiqué ci-dessus.

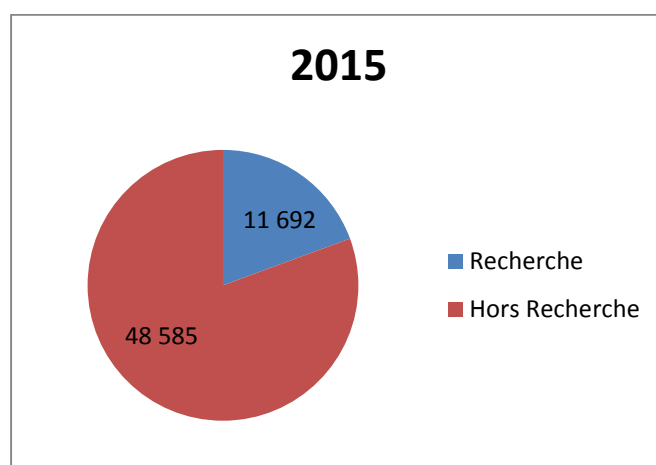
	Libellés			Taux d'évolution
		Budgété 2014	Budgété 2015	
Première Section				
60	Achats et variations de stocks	14 453 938,94	14 890 180,37	3,02%
61	Services extérieurs	8 721 902,41	8 087 503,25	-7,27%
62	Autres services extérieurs	11 546 990,31	11 689 875,00	1,24%
63	Impôts et taxes	69 229,00	54 279,00	-21,59%
63P	Impôts et taxes			
64	Charges de personnel			
65	Autres charges de gestion courante	5 906 614,41	7 467 557,12	26,43%
66	Charges financières	3 000,00	588 243,00	19508,10%
67	Charges exceptionnelles	345 583,19	321 376,17	-7,00%
68	Dotations aux amortissements et prov.	15 931 102,84	17 178 935,47	7,83%
	sous-total Dépenses Première Section	56 978 361,10	60 277 949,38	5,79%

Une différence doit être appliquée entre les dépenses de fonctionnement hors recherche et les dépenses de fonctionnement « recherche » :

- Les dépenses hors recherche passent de 45 569 367,87€ en 2014 à 48 585 465,37€ en 2015 ;
- Les dépenses concernant le secteur recherche évoluent dans une moindre mesure passant de 11 408 993,23€ en 2014 à 11 692 484,01 € en 2015

Les dépenses de recherche représentent 16,11% des dépenses de fonctionnement totales.

Dépenses de fonctionnement hors masse salariale 2015 :



B - Les dépenses de masse salariale

Les dépenses de masse salariale budgétées évoluent globalement de 0,20%, en augmentation de 378 744,82€.

Elles doivent être analysées au regard des éléments suivant :

- L'évolution mécanique de la masse salariale liée aux impacts du « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) ;
- Les effets de la campagne d'emploi, notamment liés à l'ouverture de postes Sauvadet qui génèrent une augmentation des dépenses de charges sociales ;
- Le financement du FIPHFP à compter de 2015 à hauteur d'1/3 de la pénalité due.

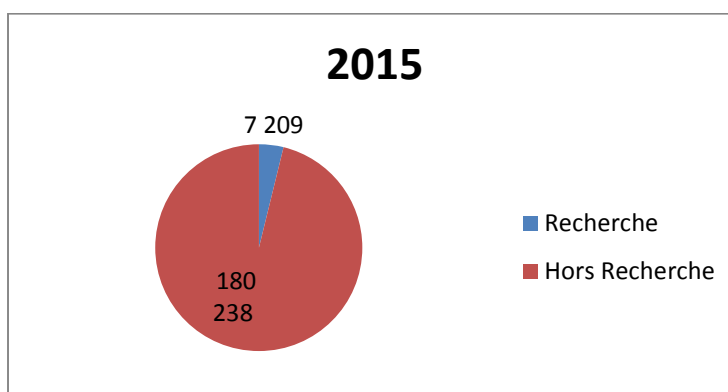
Le plafond d'emplois a progressé de 0,41% avec 12 emplois supplémentaires sur le plafond I, dont 5 emplois dits « Fioraso ».

La croissance des heures complémentaires reste contenue : l'établissement a budgété 82 198 heures en 2015 contre 85 739 heures en 2014.

Les inscriptions de dépenses de masse salariale « hors recherche » progressent de 898 034,10 €. Les inscriptions relatives au secteur de la recherche progressent elles de 686 713,76 €.

La recherche représente 3,85% des dépenses de la masse salariale.

Dépenses de masse salariale – budgété 2015 :



Globalement, les inscriptions budgétaires des dépenses de la section de fonctionnement (masse salariale incluse) progressent ainsi de 1,51%, comme l'indique le tableau suivant :

	Libellés	DEPENSES		Taux d'évolution
		Budgété 2014	Budgété 2015	
Première Section				
60	Achats et variations de stocks	14 453 938,94	14 890 180,37	3,02%
61	Services extérieurs	8 721 902,41	8 087 503,25	-7,27%
62	Autres services extérieurs	11 546 990,31	11 689 875,00	1,24%
63	Impôts et taxes	69 229,00	54 279,00	-21,59%
63P	Impôts et taxes	2 364 193,02	2 535 407,79	7,24%
64	Charges de personnel	184 704 864,93	184 912 394,98	0,11%
65	Autres charges de gestion courante	5 906 614,41	7 467 557,12	26,43%
66	Charges financières	3 000,00	588 243,00	19508,10%
67	Charges exceptionnelles	345 583,19	321 376,17	-7,00%
68	Dotations aux amortissements et prov.	15 931 102,84	17 178 935,47	7,83%
	Dépenses Première Section	244 047 419,05	247 725 752,15	1,51%
	Excédent de l'exercice			
	Total Dépenses Première Section	244 047 419,05	247 725 752,15	1,51%
	Masse salariale	187 069 057,95	187 447 802,77	0,20%
	Evolution dépenses de fonc hors MS	56 978 361,10	60 277 949,38	5,79%

C - Les recettes de la section de fonctionnement

Les inscriptions budgétaires en recettes de fonctionnement progressent de 2,17% en 2015.

Les recettes inscrites au chapitre 70 tiennent compte de l'accroissement des recettes de formation continue.

La prévision budgétaire du chapitre 74 reste prudente et tient compte des éléments suivants :

- Estimation prudente de la subvention pour charge de service public, qui tient compte de la réserve de précaution et de la mobilisation du fonds de roulement
- Stabilité du financement des composantes
- Atonie des financements attendus des partenaires, notamment du Conseil régional de Bourgogne et du FEDER pour le financement des opérations de recherche.

La progression des recettes prévues au chapitre 75 est liée notamment à l'inscription des frais de gestion appliqués aux locations de locaux, à la formation continue, aux conventions de subventions de recherche et à la taxe d'apprentissage à hauteur de 1,2 M€.

L'évolution des chapitres 77 et 78 doit être corrélée avec la poursuite du fléchage des subventions et le changement de comptabilisation des quotes-parts sur reprises de subvention.

Chapitre	Libellés	RECETTES		Taux d'évolution
		Budgété 2014	Budgété 2015	
Première Section				
70	Ventes et prestations de services	17 073 498,38	17 901 320,39	4,85%
74	Subventions d'exploitation	210 497 206,97	211 297 175,23	0,38%
75	Autres produits de gestion courante	653 540,82	1 484 495,00	127,15%
76	Produits financiers	-		
77	Produits exceptionnels	641 571,87	799 508,00	24,62%
78	Reprises sur amortissements et prov.	12 073 959,00	14 695 934,00	21,72%
	Recettes Première section	240 939 777,04	246 178 432,62	2,17%
	Déficit de Première Section	3 107 642,01	1 547 319,53	
	Total Recettes Première Section	244 047 419,05	247 725 752,15	1,51%

II. L'exécution budgétaire annuelle

Globalement, les dépenses de la section de fonctionnement progressent de 1,60%.

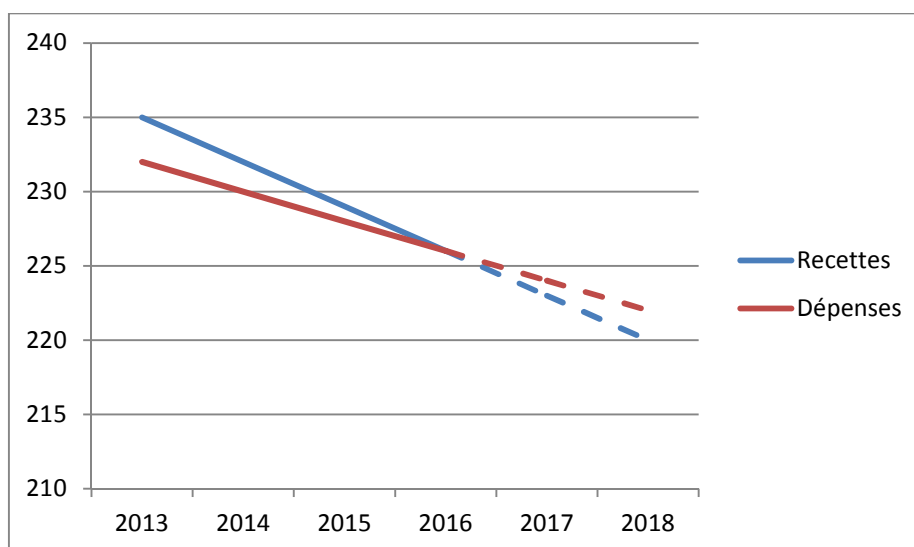
Les dépenses hors masse salariale augmentent de 1 708 370,54 € (+3,48%).

Les dépenses de masse salariale augmentent de 2 008 553,95 € (+1,10%).

Les recettes de la section de fonctionnement baissent de 0,60% par rapport à 2014. Cette diminution impacte le résultat de la clôture notamment en raison de la mise en réserve opérée par le Ministère et de la mobilisation du fonds de roulement qui s'est finalement traduite par une baisse de la dotation déléguée à l'établissement.

Le résultat de l'exercice 2015 laisse ainsi apparaître un déficit de 366 901,04 €. Ce résultat aurait été nettement différent en l'absence de mobilisation du fonds de roulement puisqu'il aurait permis de dégager un excédent de 666 386,96 €.

L'évolution comparée des dépenses et des recettes de fonctionnement annonce ainsi un « effet ciseaux » anticipé :



La reconstitution de la capacité d'autofinancement, qui passe de 5 711 000 € à 3 673 154,29 € n'est pas suffisante pour compléter le financement des dépenses d'investissement, de sorte qu'un prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 9 446 822, 98 € est nécessaire.

A - Les dépenses de fonctionnement hors masse salariale

Les dépenses de fonctionnement hors masse salariale évoluent de 49 129 117,66€ à 50 837 488,20 €.

Les taux d'évolution sont variables d'un chapitre à l'autre. Ils témoignent néanmoins des efforts entrepris afin de maîtriser l'évolution des dépenses.

Il convient de porter une attention particulière aux chapitres 66 et 68, dont l'évolution est liée à la réception des bâtiments attendus dans le cadre du PPP.

La baisse des dépenses relatives aux chapitres 60 et 62 se poursuit : les efforts liés à la politique d'achat de l'établissement permettent de réduire les dépenses d'achat et de variations de stocks (-269 901, 48 €) ainsi que les dépenses de services extérieurs (-164 580,94 €).

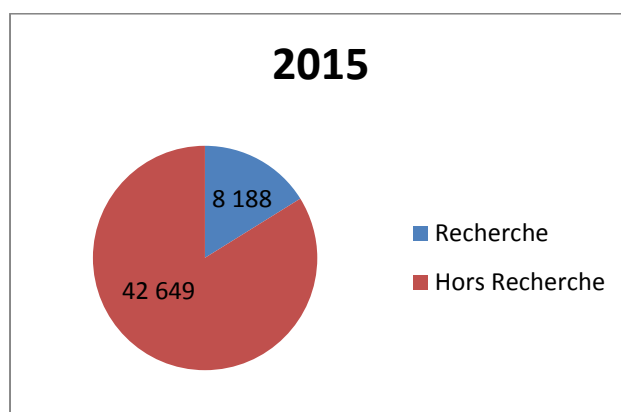
Les charges exceptionnelles correspondent principalement à des régularisations de charges des années antérieures qu'il convient de réduire.

Chapitre	Libellés	DEPENSES			Taux d'évolution
		Budget Primitif	Réalisé 2014	Réalisé 2015	
Première Section					
60	Achats et variations de stocks		11 292 366,57	11 022 465,09	-2,39%
61	Services extérieurs		6 985 177,32	7 205 540,54	3,15%
62	Autres services extérieurs		9 347 701,93	9 183 120,99	-1,76%
63	Impôts et taxes		62 820,38	63 176,06	0,57%
63P	Impôts et taxes				
64	Charges de personnel				
65	Autres charges de gestion courante		5 715 826,19	5 893 318,32	3,11%
66	Charges financières		9 454,74	589 822,90	6138,38%
67	Charges exceptionnelles		410 264,54	525 788,84	28,16%
68	Dotations aux amortissements et prov.		15 305 505,99	16 354 255,46	6,85%
	Dépenses Première Section		49 129 117,66	50 837 488,20	3,48%
	Excédent de l'exercice		1 938 817,55		
	Total Dépenses Première Section		51 067 935,21	50 837 488,20	-0,45%
	Evo dép fonct hors MS		49 129 117,66	50 837 488,20	3,48%

L'évolution est différenciée selon le secteur d'activité :

- Les dépenses de fonctionnement réalisées « hors recherche » enregistrent une progression de 1 269 219,37 € ;
- Les dépenses de fonctionnement du secteur recherche évoluent de manière moins marquée (+ 439 151,17 €). Elles représentent 16,11 % des dépenses totales réalisées.

Dépenses de fonctionnement hors masse salariale – réalisé 2015 :



B - Les dépenses de masse salariale

Les dépenses de masse salariale enregistrent une nette progression de 1,10% en 2015, soit une augmentation de 2 008 553, 95 €.

Cette évolution s'explique par :

- Le GVT, qui a des impacts importants dans les dépenses de masse salariale, d'autant qu'il n'y a plus aucune compensation déléguée par le Ministère afin de supporter ces coûts.
- L'ouverture de 9 concours sur emploi Sauvadet, permettant de résorber l'emploi précaire, a généré un coût supplémentaire en lien avec l'augmentation des charges afférentes ainsi que la mise en place d'un régime indemnitaire pour les personnels concernés.
- Une augmentation de 12 emplois en 2015 : 5 emplois dits « FIORASO » (1 PRAG, 1 ASI et 3 IGE), 6 contrats doctoraux et 1 personnel hospitalo-universitaire.
- Les décisions relatives au régime indemnitaire, qui ont conduit à une évolution des dépenses de 7,3%.
- Une revalorisation indiciaire des catégories B et C, qui a été opérée dans le respect des directives nationales.

Les dépenses liées aux rémunérations principales ont ainsi évolué d'environ 500 800€, celles liées aux cotisations sociales d'environ 920 000 € et celles liées au régime indemnitaire et aux primes d'environ 560 000 €.

Le plafond des emplois a progressé de 0,41% :

ETPT	2014	2015	Evolution
Plafond 1	2534	2546	0,47%
Plafond 2	380	380	0,00%
Total exercice budgétaire	2914	2926	0,41%

L'établissement est soumis à une double contrainte : il dispose d'un plafond d'autorisations budgétaires pour l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement et d'un plafond d'emplois fixé par l'Etat et financé par celui-ci. Il a donc une double contrainte en emplois et en euros.

Masse Salariale	2014	2015	Evolution
Plafond 1 (Prévision)	163 833 516,54	166 273 535,12	1,49%
Plafond 1 Réalisation)	163 017 393,07	166 223 192,77	1,97%
Plafond 2 (Prévision)	23 235 541,41	21 174 267,65	-8,87%
Plafond 2 (Réalisation)	19 588 246,91	18 391 001,16	-6,11%
Total exercice budgétaire Prév.	187 069 057,95	187 447 802,77	0,20%
Total exercice budgétaire Réal.	182 605 639,98	184 614 193,93	1,10%

L'analyse de la consommation des crédits de masse salariale met en évidence une baisse des recrutements dans les composantes (plafond 2), notamment dans le secteur de la recherche qui voit son exécution budgétaire de masse salariale baisser de 694 941,28 €. Le poids de la recherche dans les dépenses de masse salariale étant de 3,16%.

Les heures complémentaires réalisées sur l'exercice 2015 s'élèvent à 172 195 heures (soit 7,2 M €) pour une délégation initiale de 82 198 heures (soit 4,1 M €). Elles diminuent de 444 heures (172 639 heures réalisées pour 85 739 heures déléguées en 2014). Les délégations initiales des composantes ont été complétées dans le courant de l'année par des délégations complémentaires relatives aux versements des PRP/PCA, des heures équivalent TP/TD, des heures sur emploi vacant, des heures de suppléances, des CRCT/CRCIP notamment, ce qui explique le différentiel entre le niveau de la délégation initiale et celui de la réalisation.

Par ailleurs, les aides financières apportées par les services centraux aux composantes à la clôture des comptes pour financer les heures complémentaires ont régressé cette année et se sont limitées à 136 731 € contre 244 865 € en 2014.

Ces deux constats démontrent les efforts réalisés par l'établissement et l'ensemble de ses composantes pour maîtriser les dépenses liées à la charge d'enseignement.

C - Les recettes de la section de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement progressent de 0,60%, ce qui représente un gain de 1 411 205, 90 € par rapport à 2014.

Le chapitre 70 enregistre une progression de 2,37%.

Les droits universitaires s'élèvent à 631 000 € en 2015 contre 600 000 € en 2014. Cette évolution est liée à l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits en progression de 2,5% (27 184 étudiants au 15/01/2015 contre 26 612 au 15/01/2014).

Les produits de la formation continue évoluent favorablement à raison d'une augmentation de 6,94% liée notamment aux droits universitaires des DU.

Le chapitre 74 des subventions d'exploitation évolue très légèrement de +0,10% (soit une augmentation de 201 659,06 €) malgré une forte régression des financements en provenance du Conseil régional. Cette tendance, à la baisse depuis 2013, se poursuit.

La subvention pour charge de service public évolue plus favorablement.

	2013	2014	2015	Différence
SCSP	186 182 406,00	186 760 478,00	188 074 419,00	1 313 941,00

Il convient néanmoins de relativiser ces chiffres au vu des éléments suivants : sur 188 074 419 € délégués, 1 237 476 € concernent directement le Partenariat Public Privé, et 110 000 € sont délégués au titre du renforcement du plan Vigipirate.

De ce fait, l'évolution de la SCSP n'est que de 35 535 € pour 2015.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la SCSP a été amputée cette année de 1 080 899 € au titre de la réserve de précaution, et de 1 033 288 € au titre de la mobilisation du fonds de roulement (qui doit finalement être interprétée comme une diminution de la subvention à due concurrence, un prélèvement direct sur la trésorerie des établissements n'ayant pas été prévu par la Loi de Finances).

Le chapitre 75 connaît une nette régression qui s'explique par une écriture de régularisation de fin d'exercice liée au rattachement de recettes sur exercices antérieurs.

L'exécution des reprises sur amortissements progresse de 7,25%.

Chapitre	Libellés	RECETTES		Taux d'évolution
		Réalisé 2014	Réalisé 2015	
première section				
70	Ventes et prestations de services	16 041 941,19	16 422 078,39	2,37%
74	Subventions d'exploitation	204 367 741,97	204 569 401,03	0,10%
75	Autres produits de gestion courante	631 155,63	369 395,37	-41,47%
76	Produits financiers	10 485,16	3 618,20	-65,49%
77	Produits exceptionnels	1 106 379,71	1 369 074,98	23,74%
78	Reprises sur amortissements et prov.	11 515 871,53	12 351 213,12	7,25%
	Recettes Première section	233 673 575,19	235 084 781,09	0,60%
	Déficit de Première Section		366 901,04	
	Total Recettes Première Section	233 673 575,19	235 451 682,13	0,76%

Les recettes évoluent différemment selon le secteur d'activité.

Les recettes de fonctionnement hors recherche progressent de 1 431 913,61 € tandis que les recettes de fonctionnement du secteur recherche régressent de 20 707,71 €.

Ainsi, la comparaison entre les prévisions et l'exécution budgétaire permet d'afficher un taux d'exécution global des dépenses de 94,95% en 2015.

Ce taux est strictement identique à celui de 2014.

Chapitre		DEPENSES		Taux d'exécution
		Budgété	Réalisé	
Première Section				
60	Achats et variations de stocks	14 890 180,37	11 022 465,09	74,03%
61	Services extérieurs	8 087 503,25	7 205 540,54	89,09%
62	Autres services extérieurs	11 689 875,00	9 183 120,99	78,56%
63	Impôts et taxes	54 279,00	63 176,06	116,39%
63P	Impôts et taxes	2 535 407,79	2 332 047,91	91,98%
64	Charges de personnel	184 912 394,98	182 282 146,02	98,58%
65	Autres charges de gestion courante	7 467 557,12	5 893 318,32	78,92%
66	Charges financières	588 243,00	589 822,90	100,27%
67	Charges exceptionnelles	321 376,17	525 788,84	163,61%
68	Dotations aux amortissements et prov.	17 178 935,47	16 354 255,46	95,20%
	Dépenses Première Section	247 725 752,15	235 451 682,13	94,95%
	Excédent de l'exercice			
	Total Dépenses Première Section	247 725 752,15	235 451 682,13	95,05%

En revanche, le taux d'exécution des recettes régresse et passe de 96,98% en 2014 à 95,49% en 2015.

Chapitre	Libellés	RECETTES		Taux d'exécution
		Budgété	Réalisé	
Première Section				
70	Ventes et prestations de services	17 901 320,39	16 422 078,39	91,74%
74	Subventions d'exploitation	211 297 175,23	204 569 401,03	96,82%
75	Autres produits de gestion courante	1 484 495,00	369 395,37	24,88%
76	Produits financiers	-	3 618,20	
77	Produits exceptionnels	799 508,00	1 369 074,98	171,24%
78	Reprises sur amortissements et prov.	14 695 934,00	12 351 213,12	84,05%
	Recettes Première section	246 178 432,62	235 084 781,09	95,49%
	Déficit de Première Section	1 547 319,53	366 901,04	
	Total Recettes Première Section	247 725 752,15	235 451 682,13	95,05%

3^{ème} partie : Le résultat comptable

Le compte de résultat fait apparaître un résultat 2015 déficitaire de 366 901,04 €. Le résultat d'exploitation et le résultat financier enregistrent une baisse importante qui doit être analysée au regard des mesures ministérielles prises dans un cadre de solidarité nationale.

	2014	2015	Evolution
Résultat d'exploitation	1 241 671,96	- 623 982,48	- 1 865 654,44
Résultat financier	1 030,42	- 586 204,70	- 587 235,12
Résultat exceptionnel	696 115,17	843 286,14	147 170,97
Résultat de l'exercice	1 938 817,55	- 366 901,04	- 2 305 718,59

En effet, la mobilisation du fonds de roulement annoncée par le Ministère par le biais de la notification de la subvention pour charge de service public ne s'est pas traduite par un prélèvement direct sur la trésorerie de l'établissement.

Cette mobilisation, dont le montant a été fixé à 1 033 288 €, a finalement abouti à une diminution des moyens délégués à l'établissement à due concurrence.

Par conséquent, cette forte diminution des financements a fortement pénalisé l'établissement, le contraignant ainsi à afficher un déficit qui n'aurait pas existé si l'intégralité de la SCSP lui avait été notifiée comme l'indique le tableau suivant :

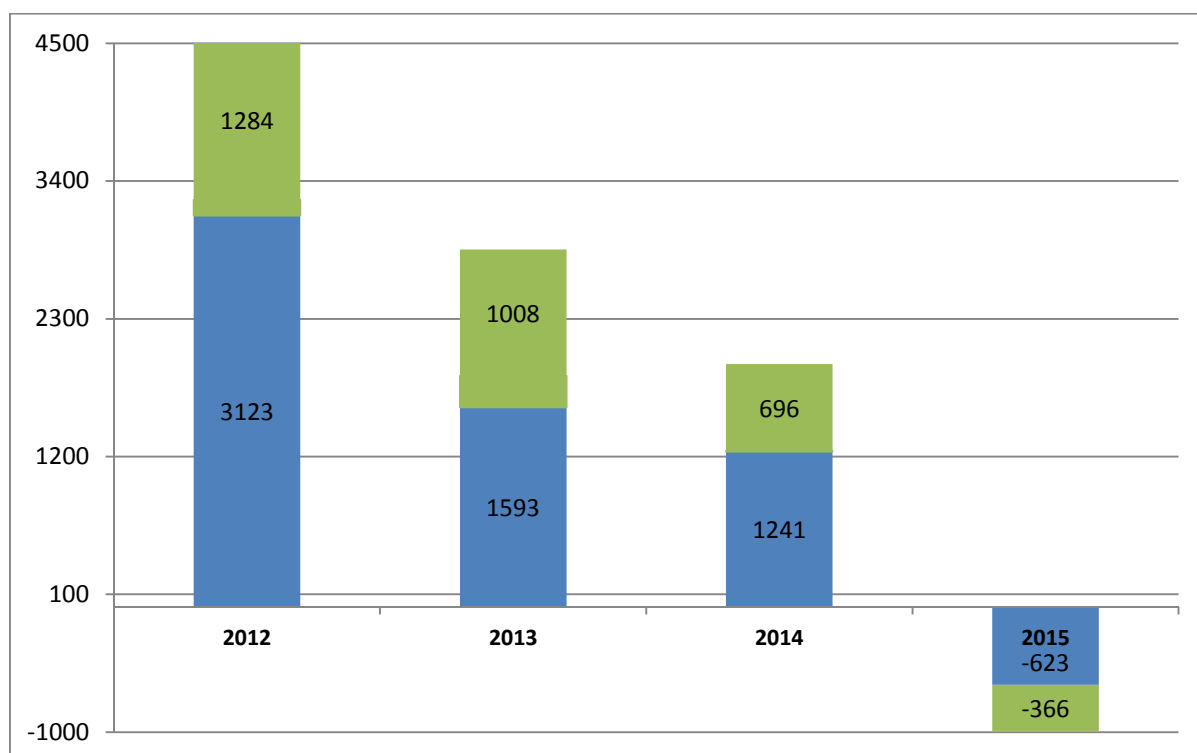
Résultat 2015 sans prélèvt FDR	Variation 2014/2015	variation %
409 305,52	- 832 366,44	-303,36%
- 586 204,70	- 587 235,12	0,18%
843 286,14	147 170,97	-82,55%
666 386,96	- 1 272 430,59	

De ce fait, si le résultat de l'établissement est incontestablement en nette diminution depuis deux ans, il n'en reste pas moins vrai que le déficit 2015 ne résulte pas de la gestion réalisée mais bien des mesures nationales prises dans un contexte de difficulté économique.

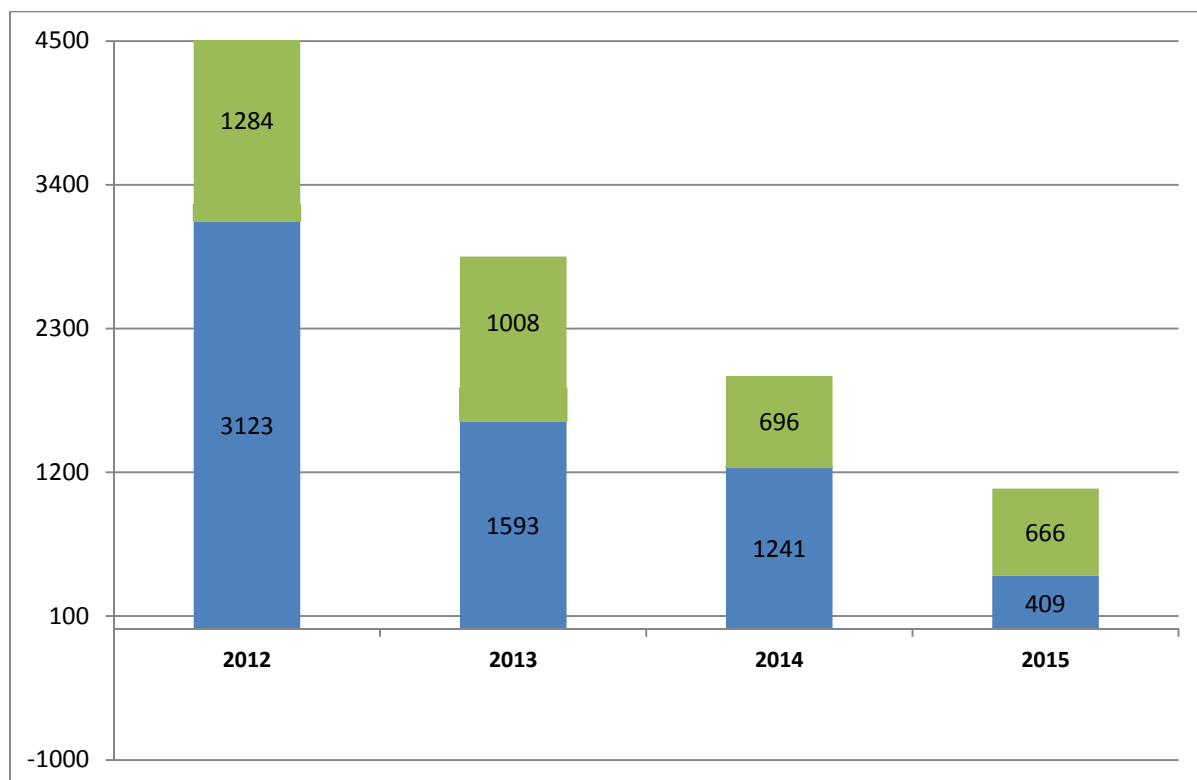
Une vigilance accrue devra néanmoins permettre à l'établissement, dès le budget 2016, de prendre les décisions adéquates au maintien de la soutenabilité budgétaire au regard des actions entreprises.

La courbe de l'évolution des dépenses comparée à celle des recettes pèse sur la détermination du résultat qui, sous la menace de « l'effet ciseaux », diminue de 2 305 718,59 € (mobilisation du fonds de roulement intégrée).

Evolution du résultat depuis 2012 :



Evolution qui tient compte de la mobilisation du FDR en 2015 (en k€)



Evolution sans mobilisation du FDR en 2015 (en k€)

■ Resultat de l'exercice ■ Resultat d'exploitation

4^{ème} partie : La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement est un agrégat financier essentiel avec le fonds de roulement puisqu'elle permet de mesurer l'ensemble des ressources financières dégagées par l'activité de l'établissement et dont il peut disposer pour autofinancer sa croissance, notamment le renouvellement des investissements ou le remboursement des dettes.

Elle prend en compte les seules opérations générant un flux financier et ayant un impact sur la trésorerie de l'établissement, alors que le résultat constitue le solde entre les produits et les charges.

En 2015, la CAF est en nette diminution puisqu'elle perd 2 037 390,83 € par rapport à 2014.

CAF		2014	2015	Différence
Résultat		1 938 817,55	-366 901,04	-2 305 718,59
Amortissements		15 305 505,99	16 354 255,46	1 048 749,47
Quotes parts et neutralisation/Prov		-11 515 871,53	-12 351 213,12	-835 341,59
Reprises sur provisions		0,00	0,00	0,00
Cessions d'acifs		-17 906,89	37 012,99	54 919,88
Total		5 710 545,12	3 673 154,29	-2 037 390,83

Ce chiffre doit là aussi être analysé au regard de la situation nationale et de la mobilisation du fonds de roulement.

Sans mobilisation du fonds de roulement et en comptant sur un résultat de 666 386,96 €, la CAF aurait alors été de 4 706 442,29 € :

CAF sans mobilisation du FDR		2014	2015	Différence
Résultat		1 938 817,55	666 386,96	-1 272 430,59
Amortissements		15 305 505,99	16 354 255,46	1 048 749,47
Quotes parts et neutralisation/Prov		-11 515 871,53	-12 351 213,12	-835 341,59
Reprises sur provisions		0,00	0,00	0,00
Cessions d'acifs		-17 906,89	37 012,99	54 919,88
Total		5 710 545,12	4 706 442,29	-1 004 102,83

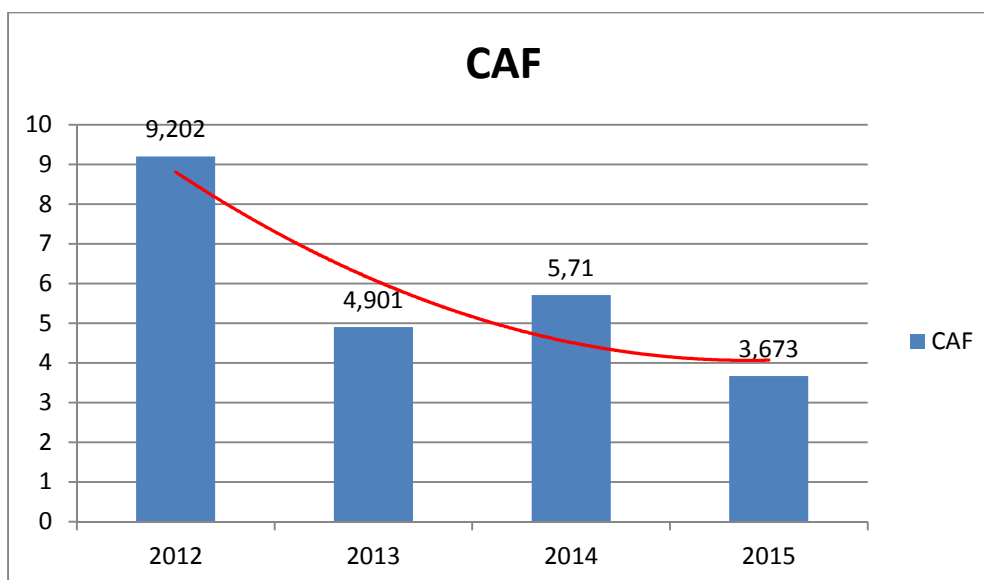
Contrairement à l'exercice précédent, à la suite duquel nous avons pu constater une inflexion de la courbe d'évolution de la CAF, qui avait augmenté de 808 813,66€, l'exercice 2015 revoit sa CAF baisser à hauteur de 2 037 390,83 € (mobilisation du FDR comprise).

La méthode soustractive permet de comprendre la constitution de la CAF qui repose sur plusieurs éléments, notamment sur une diminution du résultat brut d'exploitation.

CAF (méthode soustractive)	2014	2015	Différence
Excédent brut d'exploitation	10 115 976,98	8 902 282,81	-1 213 694,17
Transferts de charges	0,00	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation	151 265,66	369 395,37	218 129,71
Autres charges d'exploitation	-5 235 936,22	-5 893 318,32	-657 382,10
Produits financiers	10 485,16	3 618,20	-6 866,96
Quotes-parts Résultat Op Com	0,00	0,00	0,00
Charges financières	-9 454,74	-589 822,90	-580 368,16
Produits exceptionnels	1 088 472,82	1 349 891,28	261 418,46
Charges exceptionnelles	-410 264,54	-469 592,15	-59 327,61
Impôt sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00
Total	5 710 545,12	3 673 154,29	-2 037 390,83

Le graphique suivant illustre bien l'évolution de la CAF depuis 2012 :

Evolution de la capacité d'autofinancement :



5^{ème} partie : La section d'investissement

La section d'investissement est aussi appelée deuxième section.

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2015 sont retracées de la façon suivante :

Chapitre	Libellés	DEPENSES		Taux d'exécution
		Budgété	Réalisé	
Deuxième section				
10	Capital et réserves	58 287,37	58 287,37	100,00%
13	Subventions d'investissement	1 589 712,78	1 292 231,92	81,29%
16	Emprunts et dettes assimilés	590 033,00	330 958,55	56,09%
20	Immobilisations incorporelles	532 543,51	181 645,90	34,11%
21	Immobilisations corporelles	37 390 198,37	28 101 211,40	75,16%
23	immobilisations en cours	20 266 793,70	12 461 139,51	61,49%
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	2 600,00	52,00%
	Cession éléments d'actif			
		60 432 568,73	42 428 074,65	70,21%
	Abondement du FDR	60 432 568,73	42 428 074,65	70,21%

Le chapitre 10 fait mention des régularisations effectuées dans le cadre des conventions de recherche visant à annuler des subventions d'investissement titrées sur des exercices antérieurs à hauteur de 58 287,37€.

Le chapitre 13 comptabilise également des écritures liées aux corrections à apporter après justification finale et solde des conventions de recherche. Ce chapitre est en nette augmentation par rapport à 2014 puisqu'il progresse de 363 807, 29€ à 1 292 231,92 €. Il intègre des écritures d'annulation de recettes à hauteur de 800 000€, dont 600 000€ attendus du CHU pour la construction du bâtiment B3.

Le chapitre 16 progresse également de 205€ en 2014 à 330 958, 55€ en 2015. Cette évolution est liée à la réalisation du Partenariat Public Privé et intègre à ce titre un crédit d'investissement de 305 233 €

Le chapitre 20 est dédié à l'acquisition de brevets et logiciels. Il est relativement stable par rapport à 2014.

Les chapitres 21 et 23 enregistrent une très forte augmentation, liée principalement à la budgétisation du Partenariat Public Privé et à la réception des bâtiments concernés.

Cinq PPI transversaux, ouverts les années précédentes, ont été budgétés en 2015 à hauteur de 3 692 974 €.

Par ailleurs, 5 nouveaux PPI ont été budgétés au BR1 :

- Pharmaco-imagerie : 1 000 000 €
- Ventilation et traitement d'air : 750 000 €
- Contrôle d'accès : 700 000 €
- Learning center :1 140 000 €¹
- Accessibilité handicapé : 500 000 €

¹ (dont 400 000 de 1^{er} équipement)

Le chapitre 27 retrace les prêts accordés aux personnels dans le cadre de la politique d'action sociale de l'établissement.

Les recettes d'investissement de l'exercice 2015 sont retracées de la façon suivante :

Chapitre	Libellés	RECETTES		Taux d'exécution
		Budgété	Réalisé	
Deuxième Section				
	CAF	935 681,94	3 673 154,29	392,56%
10	Capital et réserves	1 505 477,57	1 141 263,02	75,81%
13	Subventions d'investissement	13 931 346,79	7 007 632,21	50,30%
16	Emprunts et dettes assimilés	24 355 233,00	21 137 543,93	86,79%
27	Autres immobilisations financières	800,00	2 474,52	309,32%
	Cession d'immobilisations		19 183,70	
	Sous total Recettes hors CAF	39 792 857,36	29 308 097,38	73,65%
	Recettes Deuxième section	40 728 539,30	32 981 251,67	80,98%
	Prélèvement sur le FDR	19 704 029,43	9 446 822,98	47,94%
	Total Recettes Première Section	60 432 568,73	42 428 074,65	70,21%

Le taux d'exécution du chapitre 13 est corrélé avec les modalités de comptabilisation des subventions reçues. Une subvention ne peut être acquise et comptabilisée qu'à partir du moment où l'ensemble des conditions nécessaires à la constitution du droit de l'organisme bénéficiaire est satisfait. Il est par conséquent difficile d'avoir une prévision budgétaire fiable à ce niveau.

Le chapitre 16 enregistre une très forte augmentation due à la budgétisation des financements du PPP.

Le montant total des recettes d'investissement se porte à 29 308 097,38 €, ce qui permet, après intégration de la CAF, de financer la section d'investissement à hauteur de 32 981 251,67 €.

Compte-tenu des dépenses enregistrées sur l'exercice 2015, il est nécessaire de recourir à un financement complémentaire via le fonds de roulement à hauteur de 9 446 822,98 €.

La section d'investissement s'équilibre ainsi à 42 428 074,65 €.

6^{ème} partie : Le fonds de roulement

Au 31 décembre 2015, le fonds de roulement s'élève à **31 092 415,38 €**.

Il enregistre une baisse de 9 199 754,73 € par rapport à 2014, qui tient compte des corrections de bilan effectuées à la clôture à hauteur de 251 151,93€.

Cette baisse s'explique principalement par les différents prélèvements effectués afin de financer les différentes opérations immobilières et les PPI.

Il convient également de rappeler que l'établissement avait décidé de n'appliquer la règle relative à la comptabilisation des subventions reçues qu'aux subventions 2014, ce qui avait pour effet, à la clôture 2014, de surévaluer temporairement le fonds de roulement, ces subventions étant versées au FDR en attente de dépense, et générant ainsi un décalage entre le versement de la subvention et la constatation de la dépense.

A la clôture 2015, par effet mécanique lié à la réalisation effective en 2015 des dépenses relevant de ces subventions, la part non consommée des subventions dans le FDR n'est plus significative (environ 102 000€). En revanche, le FDR reste toujours impacté par la proportion des dotations en fonds propres non consommées (l'instruction mentionnée supra relative à la comptabilisation des subventions ne s'appliquant pas).

Les dispositifs de précaution définis par le Ministère conduisent à isoler les provisions, l'équivalent d'un mois de dépenses de masse salariale et d'un mois de dépenses de fonctionnement.

Les provisions se portent à 1 843 535 €, et les dépenses de masse salariale et de fonctionnement sont estimées à 217 073 312,23 € (sur la base du réalisé 2015).

Le fonds de roulement représente environ 52 jours de dépenses de fonctionnement, contre 67 jours en 2014.

FDR AU 31/12/2015 (M €)	31 092 415,38
Provisions	1 843 535,00
1 mois de fonct décaissable (base conso 2015)	2 704 926,53
1 mois dépenses de MS (prévision 2016) : 186 164 185€	15 513 682,08
Sous total 1	11 030 271,77
PPI VISIO	115 221,00
PPI PLATEFORMES	200 000,00
PPI Bâtiment Droit Lettres	1 175 856,00
PPI transversaux	1 758 515,00
Financements Pôle patrimoine	471 579,00
Financements PSIUN	622 800,00
PPI Pharmoco-imagerie	50 000,00
PPI Ventilation et traitement d'air (tranche 1)	750 000,00
PPI Accessibilité handicapé (tranche 1)	500 000,00
PPI Contrôle d'accès	1 059 446,00
ISAT convention Aménagement bâtiment A2	50 000,00
ISAT convention Equipement TP Dépt Infrastructure	50 000,00
Equipement bâtiment n° 4 Auxerre	550 000,00
Sous-total 2 (opérations gagées dans le FDR)	7 353 417,00
Fonds de roulement mobilisable avant le BI 2016	3 676 854,77